

Bienvenue ...

A l'origine, entreprise familiale créée en 1947, Sarrion Global Solutions, offre aujourd'hui une grande diversité de services. Acteur incontournable dans le transport et la logistique, et fort de plus de 1100 collaborateurs, nous n'avons qu'un seul objectif :

Créer ensemble les solutions logistiques de demain !

Nous avons à cœur, au sein du groupe Sarrion Global Solutions, que chaque collaborateur puisse trouver sa place en respectant les valeurs qui nous sont si chères : Engagement, Passion, Cohésion, Audace et Bienveillance.

Ce sont ces valeurs qui font ce que nous sommes aujourd'hui. Chaque collaborateur est le porte-parole de ces engagements et arbore notre Marguerite, riche de ses nombreux pétales, tous unis autour d'un même cœur.

Bienvenue dans cette grande famille, nous souhaitons que notre route commune soit longue.



sommaire ...



1. Présentation du Groupe

- A. Les différentes entités du Groupe
- B. Les engagements du Groupe
- C. Les règles incontournables du Groupe
- D. Votre accueil opérationnel dans le Groupe



2. Activités transports

- A. La gestion de votre véhicule : outil de travail
- B. Les documents de transport indispensables
- C. Le descriptif des activités transports :
 - trafic conventionnel
 - trafic grue
 - trafic conteneur
 - trafic vrac
 - trafic porte engins
 - trafic pulvérulent
 - trafic hydrocarbure
 - trafic Air Liquide
 - trafic ADR
 - trafic exceptionnel
- D. Les comportements de conduites



3. Activités logistiques

- A. L'activité logistique
- B. Les consignes d'accès en zone logistique
- C. La circulation en logistique
- D. Le chargement et la réception de marchandise
- E. La gestion des stocks



4. Prévention et sécurité

- A. Les contrôles sécurité des ensembles routiers
- B. Les équipements de sécurité et de protection
- C. L'évaluation des risques professionnels (DUERP)
- D. Monter et descendre des véhicules
- E. Alerte situations dangereuses
- F. La déclaration d'accident
- G. La santé et l'hygiène de vie
- H. La sécurité incendie
- I. La sécurité routière

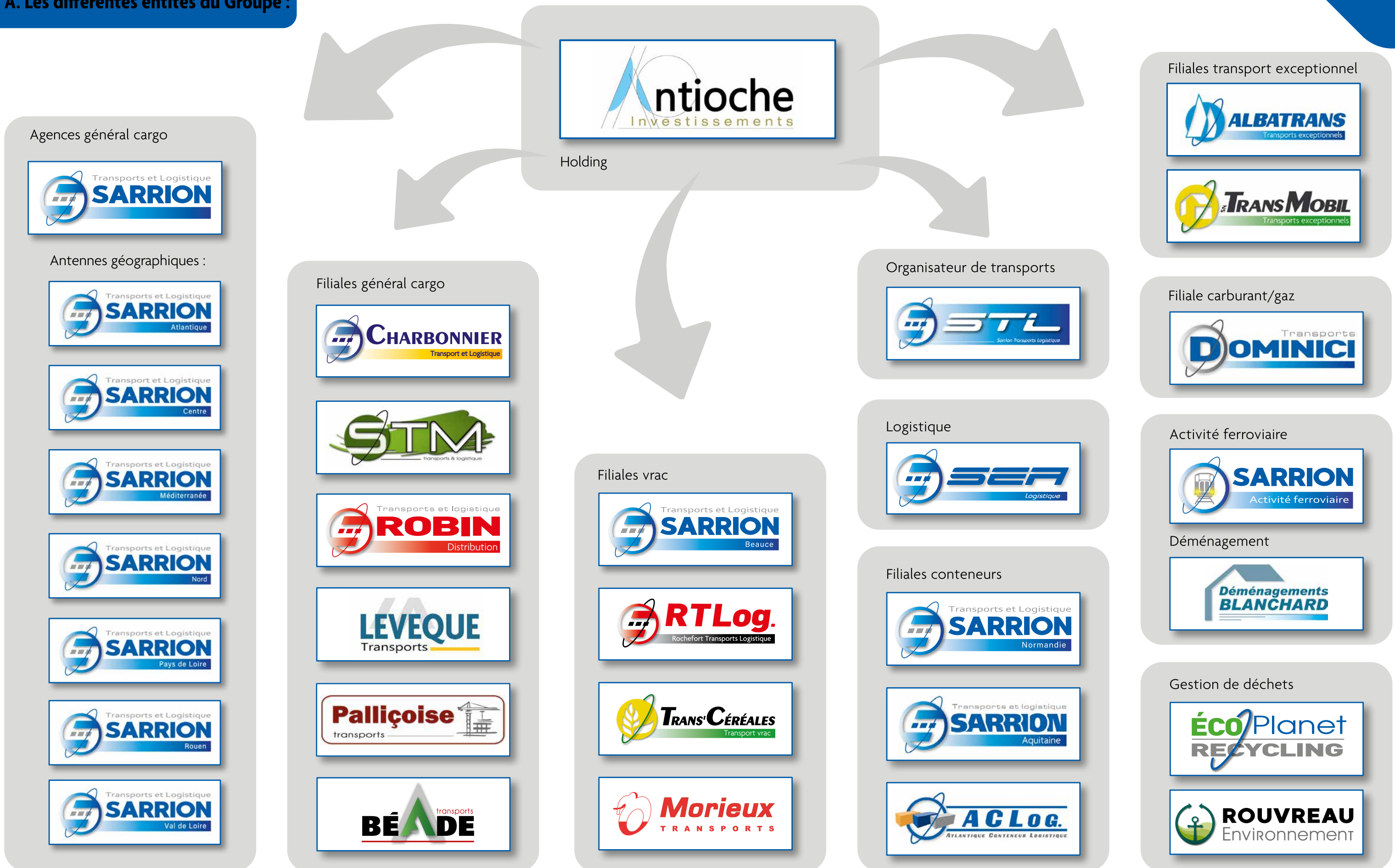


5. RSE et environnement

- A. Les engagements et les actions RSE
- B. Nos collaborateurs
- C. La gestion des déchets d'activités
- D. Les éco-gestes

1. PRÉSENTATION DU GROUPE

A. Les différentes entités du Groupe :



B. Les engagements du Groupe :



Le socle de notre engagement :

Sarrion Horizon 2023 est née de la rencontre entre la **démarche QHSE** que nous menons depuis 1999 et la **démarche RSE** (Responsabilité Sociétale de l'Entreprise) à travers laquelle nous prenons en compte nos impacts sociaux, sociétaux et environnementaux tout en préservant les besoins des générations futures.

Un engagement co-construit !

Le projet a été impulsé par la **direction** en 2020 grâce à la réalisation d'un diagnostic RSE. Tous les engagements pris à travers ce projet sont le fruit d'une **co-construction** avec le **comité RSE** du Groupe composé de femmes et d'hommes tous métiers confondus. Ensemble, contribuons à construire **une entreprise plus responsable** pour les Hommes et la planète.

Comment s'applique ce document ?

Ces engagements s'appliquent à toutes **femmes et les hommes** qui sont liés par un contrat à une des filiales du groupe Sarrion Global Solutions.

Chaque décision doit s'appuyer sur nos 4 piliers : la Gouvernance participative, nos collaboratrices et collaborateurs, l'environnement et des relations partenariales pérennes.

Nos principaux objectifs: La **Neutralité Carbone du Global Compact (ONU)** et la **la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC)**.

Quels moyens pour y arriver ?

La direction s'engage d'une manière formelle à mettre à disposition tous les moyens **humains, techniques et organisationnels** nécessaires au respect de notre politique. Ces engagements reposent sur l'adhésion de tous au sein de l'entreprise. L'amélioration continue et la création de bonnes pratiques nous permettrons d'atteindre les objectifs ciblés de la direction générale se réservant le droit d'arbitrage et de décision finale.

Nous nous engageons pour :

Une gouvernance participative !

- La RSE au coeur de la stratégie
- Communiquer de manière transparente et positive
- Soutenir nos territoires

Nos collaboratrices et nos collaborateurs !

- Respect des Droits de l'Homme
- Développer les compétences
- Favoriser les conditions et le bien-être au travail

L'environnement !

- Réduire nos émissions de GES (Gaz à effet de serre)
- Engager un Plan de Sobriété Énergétique
- Politique de réduction et valorisation des déchets

Des relations partenariales durables !

- Construire et déployer une Charte d'Achats Responsables
- Mettre en place un Code de Bonne Conduite
- Maintenir la satisfaction de nos partenaires

Notre mot d'ordre : **Affirmer notre différence pour être acteur d'un monde nouveau.**

Nous nous engageons à avoir un **impact positif sur la société**, à **respecter l'environnement** tout en étant **économiquement viable**. Nous allons construire cet équilibre ensemble, avec nos collaborateurs, nos clients, nos fournisseurs, les acteurs du territoire, soit l'ensemble de nos parties prenantes.

C. Les règles incontournables du Groupe :

Code de conduite et règles à suivre :

- Vous devez être en possession **du permis de conduire + carte conducteur + FCOS + APTH + Carte d'identité.**
- A aucun moment vous ne devez être **sous l'emprise de stupéfiants et/ou en état d'ivresse.**
(Attention la prise de certains médicaments peut être déconseillée).
- En toutes circonstances, vous devez rester **courtois, discret et correct.**

Règles de sécurité :

- Respect des temps de travail, de conduite et de repos,
- Respect des vitesses réglementaires et permises en fonction des circonstances (même lors de l'utilisation des chariots),
- Respect des distances de sécurité,
- Respect du port de la ceinture de sécurité (3 points - 135€), même lors de l'utilisation des chariots élévateurs
- Respect des autres usagers automobilistes, deux-roues, piétons, ...
- Interdiction de téléphoner (3 points - 135€)
- Les transports de personnes extérieures à l'entreprise et d'animaux sont formellement interdits à bord des véhicules.
- Respect des règles spécifiques trafics (ADR, exceptionnels,...)

Règles de sureté :

- Vous devez en toute circonstance rester discret sur l'organisation des sociétés pour lesquelles nous opérons, la composition du chargement, les conditions de prix portées sur les éventuelles factures.
- Veillez à vous stationner sur des parkings sécurisés, éclairés.
- Verrouillez et bloquez les portes du chargement dès que vous en avez la possibilité.
- Après un arrêt, contrôlez votre véhicule, si vous constatez une intrusion, vous devez **impérativement** contacter l'exploitation.

Règles de communication :

- **En cas d'incident** (retard, livraison, problème d'accès) vous devez **impérativement** contacter votre exploitation.
- En cas de **procédure de dépannage pneumatique** vous devez contacter votre agence Profil+ ou en dehors des horaires d'ouverture l'astreinte 7j/7 et 24h/24 :

	Profil +	Astreinte Profil +		Profil +	Astreinte Profil +
Sarrion Atlantique	05 46 50 04 99	06 03 29 11 04	STM	05 46 90 04 60	06 29 24 20 35
Sarrion Centre	02 47 41 46 11	06 42 23 47 68	AC LOG	05 46 90 04 60	06 29 24 20 35
Sarrion Val de Loire	02 47 41 46 11	06 42 23 47 68	Transmobil	05 46 50 04 99	06 03 29 11 04
Sarrion Pays de Loire	02 28 15 06 90	06 03 78 78 07	J and J	02 51 36 07 15	06 03 78 78 07
Sarrion Méditerranée	05 46 50 04 99	06 03 29 11 04	SLTN	05 46 50 04 99	06 03 29 11 04
Sarrion Normandie	05 46 50 04 99	06 03 29 11 04	Albatrans	05 46 50 04 99	06 03 29 11 04
Sarrion Rouen	05 46 50 04 99	06 03 29 11 04	Charbonnier	02 47 41 46 11	06 42 23 47 68
Sarrion Aquitaine	05 46 90 04 60	06 29 24 20 35	Trans Céréales	05 46 50 04 99	06 03 29 11 04
La Palliçoise	05 46 50 04 99	06 03 29 11 04	Robin	05 46 50 04 99	06 03 29 11 04
Sarrion Beauce	02 47 41 46 11	06 42 23 47 68	Sarrion Nord	05 46 50 04 99	06 03 29 11 04
RTLog	05 46 50 04 99	06 03 29 11 04	Morieux	02 78 77 55 66	07 57 50 05 63
Lévêque	05 62 79 17 23	06 11 30 98 00	Béade	05 53 98 15 32	0800 304 080

- En cas d'accident de la circulation, contactez le **numéro d'Urgence Sarrion : 06 27 20 28 42** et l'**assistance dépannage : 07 77 91 48 54**.
- En cas d'accident sur l'un de nos sites, contactez nos **SST** (liste disponible sur chaque site du groupe)

• **N° d'urgence européen : 112** • **Police secours : 17** • **Pompiers : 18** • **Samu : 15**

D. Votre accueil opérationnel dans le Groupe :



Les premiers jours vous serez encadré par notre **pôle formation**.

Créé au début de l'année 2010 ce service apporte une formation adaptée aux personnels rejoignant nos équipes et permettra tout au long de votre parcours :

- d'évaluer vos compétences, et de les optimiser : itinéraire, suivi régulier des conducteurs avec remise à niveau et prise en main de véhicule neuf, éco-conduite, conduite sécuritaire.
- d'intervenir régulièrement sur tous les sites et toutes les activités afin d'assurer le suivi des comportements routiers,
- le renouvellement FCO en interne.

Les contacter : formation@sarrion-transport.fr - tél : 05 46 42 64 68.



2. ACTIVITÉS TRANSPORTS

A. La gestion de votre véhicule : outil de travail



Quotidiennement vous devez vérifier :

- l'état des vitres, carrosseries, bâches, propreté intérieure,
- l'état des feux et des signalisations danger,
- l'état des pneumatiques et du mousqueton,
- les niveaux et vous reporter aux notices d'entretien si besoin,
- l'absence de traces d'huile ou liquide de frein au sol,
- la présence des 2 cales et des extincteurs (2kg et 6 kg en cabine),
- la compatibilité des attelages et la remontée des béquilles,
- pour les marchandises dangereuses : lampe de poche, baudrier, 2 triangles ou lampes clignotantes, 2 plaques orange et la valise ADR,
- vos EPI.

Toutes les semaines vous devez régulièrement :

- vérifier la date de validité du contrôle technique de la remorque (étiquette sur béquille) et du tracteur (carte grise),
- alerter sur les entretiens apparaissant à l'ordinateur de bord et les planifier avec l'atelier,
- détecter les usures (freins),
- entretenir votre véhicule, il est l'image de la société.

👉 **Vous devez noter toutes anomalies sur la fiche «demande de prise en charge» disponible à l'exploitation.**

👉 **En cas d'anomalie pouvant mettre en cause la sécurité, téléphonez impérativement au responsable d'exploitation avant votre départ.**

B. Les documents de transport indispensables :

Les documents de bord que vous devez avoir en votre possession lors de votre départ :

Véhicule moteur

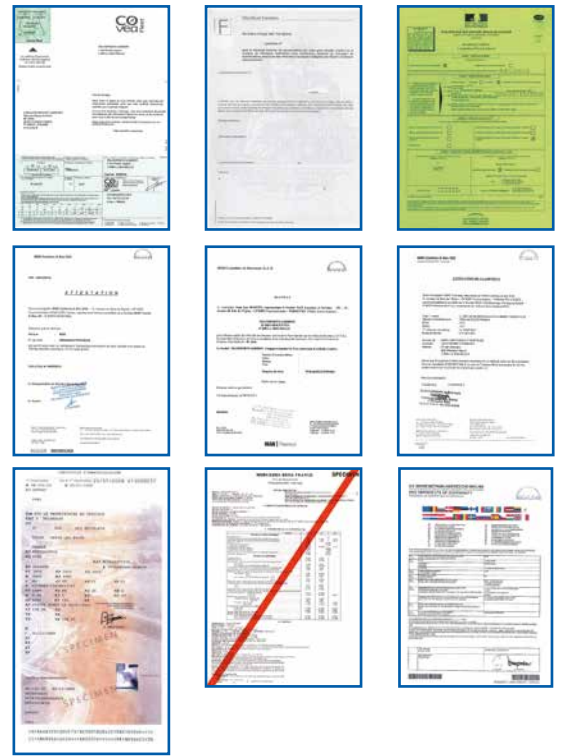
- Certification d'immatriculation / Attestation limiteur
- Attestation d'assurance / Constat Amiable
- Licence
- TVRI / Taxe essieu
- Mandat location
- Attestation de classement
- Barré Rouge / Certificate Of Conformity

Remorque

- Certification d'immatriculation
- Attestation d'assurance / Constat Amiable

Chargement

- Bons de livraison
- Lettre de voiture au nom de la société dûment remplie



Si marchandise dangereuse

- Document de MD (Numéros ONU, désignation officielle de transport, n° étiquettes et groupe d'emballage ex: 2067 Engrais, 5.1, III)
- Consignes ADR écrites, valides et en couleur (nature du danger présenté par les matières transportées et mesures de sécurité nécessaires, dispositions à prendre en cas d'accident, en cas d'incendie et en cas de bris ou de détérioration d'emballages).

Si déchets dangereux:

- Validation du suivi via la plateforme TRACKDECHETS.

Bien remplir une lettre de voiture :

Nom du conducteur, immatriculation du tracteur et de la remorque.

Date et donneur d'ordre.

Nature, quantité, poids et volume de la marchandise.

Echange palettes.

Coordonnées complètes de l'expéditeur et du lieu de chargement.

Date et heure de départ.

Coordonnées complètes du destinataire et du lieu de déchargement.

Date et heure d'arrivée.

Réserves éventuelles, nom du conducteur en toute lettre si différent de celui de l'entête.
Nom en toute lettre, date, cachet et signature du réceptionnaire.

Cartes professionnelles et Passango :

• **Hub Pro Transport** est la plateforme de service dédiée à la gestion des cartes des professionnels du transport routier. Elle permet notamment d'éliminer toutes les démarches papier !

Vidéo de présentation :  [HubProTransport, la plateforme de gestion des cartes conducteurs - YouTube](#)

Elle délivre les cartes tachygraphiques, les cartes TMD (Transport de Matières Dangereuses) et les cartes qualification des conducteurs (CQC).

Pour vos demandes, ajout de pièces justificatives et activation de vos cartes vous devez vous connecter sur le portail ci-dessous : [Pro Transport Enrôlement \(hubprotransport.com\)](#)

• Carte AS24

Que se passe-t-il si la carte n'est pas lue en station ou si la borne affiche un code défaut « 2A » ?

Si un dysfonctionnement empêche la lecture de la puce ou si la piste est démagnétisée, la carte ne fonctionnera pas. Il est possible de la frotter sur un vêtement avant un nouvel essai. Si l'anomalie persiste, il faut se rapprocher de son exploitation.

ATTENTION au pickpocket ! Le vol le plus répandu dans les stations AS24 est le « vol à l'échange ».

Après avoir inséré vos cartes, rangez-les correctement lorsque vous faites votre plein ! Ne laissez jamais votre code confidentiel avec les cartes.

Rechercher une Station AS24 : [Station Finder AS24](#)

Foire Aux Questions Cartes AS24 / PASSANGO : [FAQ \(as24.com\)](#)

• Télépage PASSANGO

Comment régler mon boîtier PASSango Europe ?  [YouTube](#)

Contactez votre exploitation pour toute anomalie sur votre support.



C. Le descriptif des activités transports :

Rappel des temps de conduite et de repos en vigueur :



Groupe de temps	Normes minimales et maximales à respecter
Conduite continue	4 heures 30 maxi
Interruption de la conduite (seulement sur REPOS) Exemples :	45 minutes minimum : Cette pause de 45 minutes peut être remplacée par une pause d'au moins 15 minutes, suivie d'une pause d'au moins 30 minutes réparties au cours de la période. IMPERATIF : 2h de conduite – 16mn de repos 2h30 de conduite – 31mn de repos 4h30 de conduite – 46mn de repos
Temps de repos OBLIGATOIRE	30 minutes de repos pour 6 heures de temps de service 45 minutes de repos pour 9 heures de temps de service Repos à prendre par tranches de 15 minutes minimum
Période de conduite journalière	9 heures, portées à 10 heures 2 fois par semaine.
Durée de conduite hebdomadaire	4 X 9 heures + 2 X 10 heures soit 56 heures maxi. Pas plus de 90 heures sur deux semaines consécutives.
Repos journalier	Temps de repos normal : 11 heures consécutives, ou en 2 fois : 3 heures en premier puis 9 heures en fin de journée. Temps de repos réduit : 9 heures → Un conducteur ne peut pas prendre plus de 3 temps de repos journaliers réduits par semaine.

 **Signalez à l'exploitation tout risque de dépassement DE TEMPS DE CONDUITE car le dépassement de 20% des temps réglementaires constitue un cas de délit.**

Conditions d'accès aux sites extérieurs et mise à quai :

Se référer et émarger le **protocole de sécurité**, il est tenu de respecter les règles en vigueur dans les lieux où il est amené à intervenir. **Il doit impérativement porter ses EPI !**

Toujours se référer au plan de circulation du site et se présenter au poste d'accueil.

The image contains a site plan of the SARRION-ROBIN Distribution facility, safety instructions, and contact information. The site plan shows the layout of the site, including the entrance (Entrée PL/VL Zone exploitation), the waiting zone (ZONE D'ATTENTE), the workshop (ATELIER), the logistics storage (STOCKAGE LOGISTIQUE SARRION-ROBIN), the social office (SIÈGE SOCIAL), and the training room (SALLE DE FORMATION). It also indicates the location of the ALS (Accueil Logistique) and the assembly point (Point de rassemblement). The plan is color-coded to show the waiting zone (pink) and the pedestrian zone (yellow). The safety instructions section includes a list of signs and symbols, such as a speed limit of 10, no smoking, no open flames, and the use of PPE (gloves, boots, high-visibility vest). The instructions also specify that drivers should park in the designated waiting zone, pedestrians should use the reserved walkways, and visitors must present themselves to the reception (1) or ALS (A) to signal their presence. The contact information at the bottom identifies the company as Transports SARRION - ROBIN Distribution, located at Rue Samuel Champlain - 17000 La Rochelle.

Consignes de sécurité

- 10
- No smoking
- No open flames
- Hand gloves
- Work boots
- High-visibility vest
- Parking (P)
- UTILISEZ LES POUBELLES
- 1 Gardien
- 2 Atelier
- 3 Stockage Logistique SARRION-ROBIN
- 4 Siège Social
- 5 Salle de formation (étage)
- 1 Accueil Logistique
- 2 Accueil Atelier
- A ALS
- Point de rassemblement
- Zone d'attente
- Zone piétons

Respecter la signalisation de l'établissement :

1. Conducteurs : garez-vous dans la **zone d'attente**, visiteurs : garez-vous en marche arrière sur les parkings réservés,
2. Empruntez les couloirs réservés aux piétons,
3. Présentez-vous **impérativement** à l'accueil 1 ou A pour signaler votre présence.

Transports SARRION - ROBIN Distribution
Rue Samuel Champlain - 17000 La Rochelle

Transports et Logistique **SARRION**

Transports et Logistique **ROBIN** Distribution

Rappel manoeuvre de recul :

- stoppez votre véhicule,
- allumez vos feux de détresse,
- descendez de votre cabine,
- faites le tour de votre véhicule et effectuez un repérage,
- décidez de la meilleure marche à suivre en privilégiant le respect des conditions de sécurité.

Rappel pour le stationnement et la mise à quai :

- vérifiez que l'arrière du véhicule soit parallèle au quai,
- vérifiez que le véhicule soit bien calé, mettre en place un chevalet ou traiteau de sécurité,
- assurez-vous que le pont de liaison soit immobilisé et repose sur l'arrière du véhicule,
- consignez les clefs de l'ensemble et assurez l'immobilisation durant toute la durée des opérations à quais.

Consignes d'attelage et dételage en sécurité :

Atteler en sécurité !

- **Reculez lentement** en feux de détresse. Surveillez vos rétroviseurs (une personne ou un véhicule pourrait passer derrière). N'hésitez pas à utiliser la vitesse lente pour les boîtes automatiques.
- **Alignez bien le tracteur avec la remorque.** N'hésitez pas à ré-avancer pour éviter d'effectuer un attelage en force. **Baissez la suspension du tracteur** et/ou contrôlez la hauteur de la sellette afin de ne pas graisser le bas du tablier.
- **Reculez et levez la suspension** pour la mettre en contact avec le châssis de la remorque. **Effectuez l'attelage en douceur.** Ecoutez que le verrou coupleur se ferme («Clac») correctement.
- **Levez légèrement la suspension** afin de limiter l'appui des béquilles sur le sol et **faites des essais de traction.**
- **Mettez le frein de Parc. Branchez les connexions** «moteur coupé» afin d'éviter les impulsions électriques dans le boîtier ABS de la remorque. Cela évite les défauts sur l'ordinateur de bord.
- **Mettez le mousqueton de sécurité** pour s'assurer du bon verrouillage de la sellette et **relevez complètement les béquilles.**
- **Remettez la suspension en position route.** Vérifiez que la suspension et que le frein d'immobilisation de remorque sont en position route (poignée suspension tirée et bouton rouge appuyé).



Dételer en sécurité !

- **Stationnez les remorques** dans les emplacements matérialisés et dans les rangées appropriées.
- Si besoin de reculer **surveillez vos rétroviseurs** (une personne ou un véhicule pourrait passer derrière) et n'oubliez pas vos feux de détresse.
- **Levez la suspension** pour mettre la remorque à une **hauteur convenable** (ni trop haute - ni trop basse).
- **Mettez le frein de parc** et coupez le moteur.
- **Posez les béquilles.**
- **Débranchez les flexibles** et les ranger sur leurs supports.
- **Ouvrez le verrou** de la sellette après avoir enlevé le mousqueton de sécurité.
- **Avancez doucement et baissez la suspension de tracteur** afin de ne pas graisser le sommier de remorque.



**↳ Laissez les remorques dans un état convenable :
plancher propre, bâche fermée, planches mises, palettes rangées dans le porte-palette.**

• Trafic conventionnel :

Lorsque vous prenez une remorque vous devez effectuer un contrôle de celle - ci :

- Date de passage aux mines
- État des pneumatiques
- Nombre de palettes
- Propreté du plancher
- Cordons TIR
- Extincteurs
- Possession de l'assurance et de la carte grise
- Fonctionnement de l'éclairage
- État des bâches et roulements de mouvement
- Présence des planches de calage
- Cale de roue
- Plaque orange

Signalez les éventuelles anomalies à l'exploitation ou au garage avec une fiche d'état de véhicule.

Débâcher une tautliner :

- **Défaites les cliquets** de bâche.
- **Détendez la bâche** avec les poignées de tension de bâche.
- **Dégrafez** les extrémités de la bâche.
- **Tirez la bâche.**
- **Enlever les planches** et les ranger.
- **Ouvrez et décalez** les poteaux.



Bâcher une tautliner :

- **Balayez le plancher** et mettez les débris dans une poubelle.
- **Remettez les poteaux** et les **planches en place.**
- **Tirez la bâche.**
- **Agrafez la bâche** en plaçant les tiges aluminium dans leur support.
- **Contrôlez** que la bâche soit passée sous les bandes caoutchouc du toit.
- **Faites la tension complète** de la bâche avec le tendeur arrière et mettez la goupille de sécurité (si présente).
- **Remettez les tendeurs** de bâche avec une tension convenable.
- **Vérifiez l'ensemble** et si rien n'a été oublié : Planches / Cliquets.



 [Tuto Sarrion Bâcher Débâcher](#)

Chargement et déchargement :

Vous devez vous conformer aux **protocoles de sécurité** en vigueur dans l'entreprise d'accueil, **et assister dans la mesure du possible aux opérations de chargement et de déchargement de votre marchandise.**

Pour les envois de **3 tonnes et plus** (sauf convention contraire), les opérations de chargement, de calage, d'arrimage, et de déchargement, incombent à l'expéditeur ou au destinataire (contrat type «général» article 7). Toutes les dispositions doivent être prises pour éviter **les risques de surcharge.**

Pour les envois de **moins de 3 tonnes** le transporteur exécute sous sa responsabilité les opérations de chargement, d'arrimage et de déchargement.

👉 Pour les opérations de manutention, vous devez impérativement vous trouver hors de la zone d'évolution du chariot élévateur et portez vos EPI.



Lors du rechargement, le rangement des colis conditionne l'équilibre de la charge et la stabilité de la remorque. Il est donc nécessaire de :

- charger, dans la mesure du possible, **les marchandises lourdes sous les charges plus légères** ;
- **équilibrer les charges** en fonction de leurs dimensions, de leur forme, de leur poids et de la répartition de la charge autorisée sur les essieux ;
- **ne pas disposer de charges contre les portes ou les ridelles** sous peine que celles-ci basculent lors de leur ouverture.

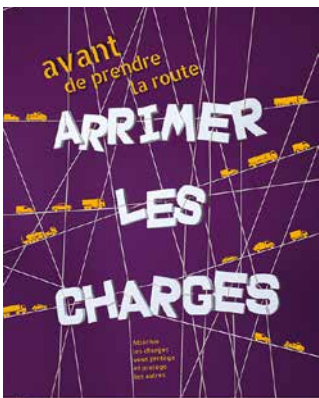
Prévenez sans délai votre exploitation en cas :

- **d'empêchement à la livraison** (absence de personne ou absence/inadaptation des moyens de manutention),
- **de chargement non conforme** à celui annoncé par l'exploitation,
- **de changement de lieu** de livraison,
- **de réserves injustifiées,**
- **de réclamations client** (délais, propreté véhicule, ...)
- **d'attente anormale** (noter sur le document de transport),
- **de refus de régler** un contre remboursement,
- **de zone d'accès au site non adaptée.**

Informez l'exploitation à la fin de chaque chargement ou déchargement.



Arrimage :



Vous êtes responsable de l'arrimage :

- vérifiez l'état de vos sangles,
- **sanglez de façon adaptée tout fret qui risque de « bouger ».**

En cours de route, arrêtez-vous régulièrement pour **retendre les sangles et vérifier que la marchandise n'a pas bougé.**

Il est **formellement interdit de rouler les portes arrières ouvertes**, sauf si elles sont sangleées.

Utilisation des hayons :

👉 Lors de toute manipulation du hayon, être particulièrement vigilant à la zone de cisaillement entre la plateforme et le plancher du véhicule.

Les règles de sécurité à respecter :

- **Ports des gants et chaussures** de sécurité obligatoires.
- Pour les chargements/déchargements sur la voie publique, **balisez votre zone de travail** avec des cônes.
- Pour les hayons repliables, adoptez une bonne posture, dos droit et forcez avec les jambes au moment de déplier et replier ce dernier. **Attention à vos doigts.**
- Seul **l'opérateur de déchargement** est autorisé à manœuvrer le hayon élévateur.
- Contrôler la **stabilité et calage** de la charge manutentionnée sur hayon.
- Lors de toutes utilisations de hayon, **allumez les feux de détresse** du véhicule.
- Réaliser les manœuvres en respectant les **prescriptions de circulation** éditées par l'établissement.
- **Ne jamais manœuvrer le véhicule avec le hayon ouvert.**
- **Positionnez le hayon à l'horizontal** pour élever ou descendre la charge.
- **Respectez le poids total** en charge autorisé.
- Lors des opérations de manipulation hayon, **contrôler en permanence votre environnement de proximité.**
- **Prenez soin des télécommandes**, signaler toute détérioration relevée
- **Veillez à la bonne tenue des vérifications périodiques de vos équipements.**
- Ne pas utiliser le hayon comme pont de liaison .
- Ne pas tirer ou pousser une charge au moyen du hayon.



👉 **Les hayons ne constituent pas des espaces de travail, ni de manutention !**
Obligation de réaliser ces opérations au sol ou sur les quais.

Gestion des palettes Europe :

Contrôlez avant le départ le bon remplissage des palettes dans le porte palettes pour les véhicules équipés. Faites le complément si nécessaire.



La catégorie palettes Europe doit être entièrement renseignée, une case mal ou non remplie peut faire obstacle à la restitution ou à la reprise des palettes Europe.

Remplissez obligatoirement les cases correspondantes à l'échange de palettes :

- Chargées chez l'expéditeur
- Rendues à l'expéditeur
- Livrées au destinataire
- Rendues par le destinataire

N'hésitez pas à inscrire "0" plutôt que de laisser une case vide !

NOVEMBRE	NATURE DES MARCHANDISES	POIDS - VOLUME - LONGUEUR
30	palette Europe	30 0
Non Conforme		

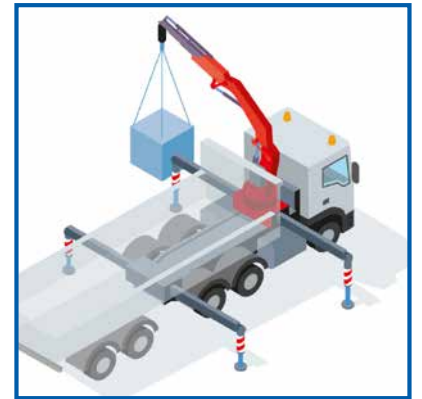
NOVEMBRE	NATURE DES MARCHANDISES	POIDS - VOLUME - LONGUEUR
30	palette Europe	30 0
Conforme		

Les restitutions au chargement et les reprises au déchargement doivent être effectuées suivant les consignes et les critères Epal Système, à chaque voyage concerné, sauf si l'exploitation vous en a informé du contraire. Le dépôt ou la reprise de palettes chez un client lorsqu'elles gênent le chargement, doit donner lieu également à un bon palette pour que nous puissions les reprendre ultérieurement. Vous devez prévenir immédiatement votre exploitation. Une lettre de voiture précisant la date, le nombre et la mention « dépôt » ainsi que la signature, le cachet et le NOM du réceptionnaire est obligatoire.

Les lettres de voiture ainsi que les chèques ou bons palettes sont à restituer à votre exploitation dès votre retour.

• Trafic camions grues :

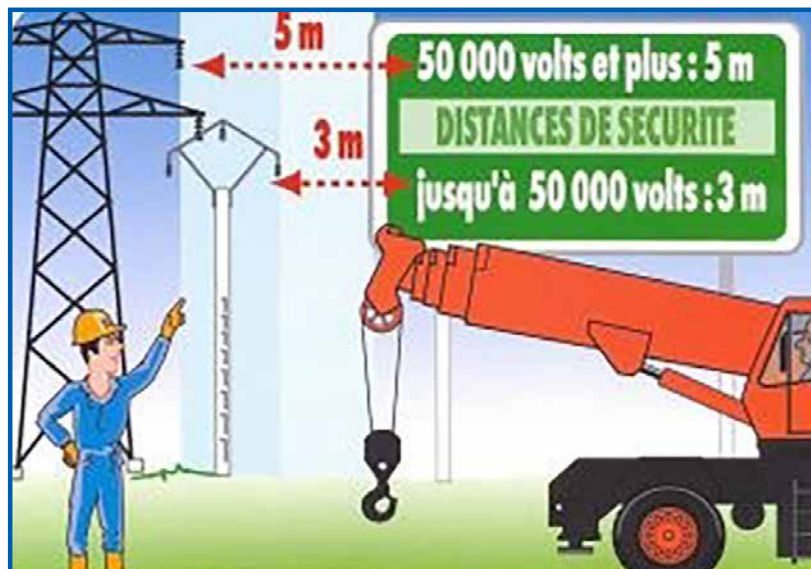
Seules les personnes disposant d'une **autorisation de conduite** sont habilitées à utiliser les grues auxiliaires. Ils disposeront à minima d'une sensibilisation à l'utilisation de ce matériel dispensée par le service formation.



Consignes :

- Contrôlez la date de **Vérification Générale Périodique (VGP)** de la grue.
- Prenez connaissance du lieu de travail ou d'intervention, **balisez votre zone d'évolution**.
- Assurez la bonne **mise en station**, en utilisant tout les stabilisateurs de votre véhicule, mais aussi des plaques de calage.
- Vérifiez le **bon fonctionnement** de la grue et des boutons **d'arrêt d'urgence**.

• **Ne travaillez pas à proximité d'une ligne électrique aérienne sous tension** sans vous être assuré que les dispositions sont prises pour que les distances minimales soient respectées.



Méfiez-vous de la météo (orages, pluie...), et notamment du vent, qui même faible peut s'avérer dangereux en fonction de la prise au vent de la nature de votre marchandise (ex : bungalow, grand vitrage...).

Opération de levage d'une charge :

Utilisez des **accessoires de levage appropriés**, mais aussi en adéquation avec leur capacité et le poids de la charge à lever. La stabilité de la charge en cours de déplacement dépend essentiellement de **son mode d'élingage**.

La **charge maximale d'utilisation** est inscrite sur une étiquette pour les élingues en tissu, et sur une plaque en métal pour les chaînes.



La couleur de l'élingue tissu correspond aussi à sa capacité :

Couleur	Capacité
violet	1000 kg
vert	2000 kg
jaune	3000 kg
gris	4000 kg
rouge	5000 kg
marron	6000 kg
bleu	8000 kg
orange	10 000 kg et +

Utilisation de la fourche à palettes :

La charge maximale d'utilisation d'une fourche à palettes (CMU) est généralement marquée sur une plaquette fixée sur la potence de celle-ci.

- Contrairement à une manutention aux élingues, avec la fourche à palettes **la charge transportée n'est pas sécurisée**, et **un risque de renversement ou de chute de la charge est possible. Il est primordial d'être très souple avec les commandes, et d'éviter tous risques de renversement.**
- Ne vous tenez **jamais derrière la fourche au moment de la retirer de la palette**, celle-ci peut par mauvaise manipulation de votre part, être « propulsée » en arrière avec violence.
- Selon la marchandise à décharger, vous allez devoir agrandir votre fourche. **Cette opération doit absolument se faire au sol**, afin d'éviter toute chute du plateau. Attention aussi au risque de pincement.

N'entreprenez jamais une opération de levage sans avoir d'abord consulté **la plaque de charge qui se trouve sur le fût ou à proximité des commandes.**

Ne dépassez jamais les limites de charges prescrites par le constructeur.

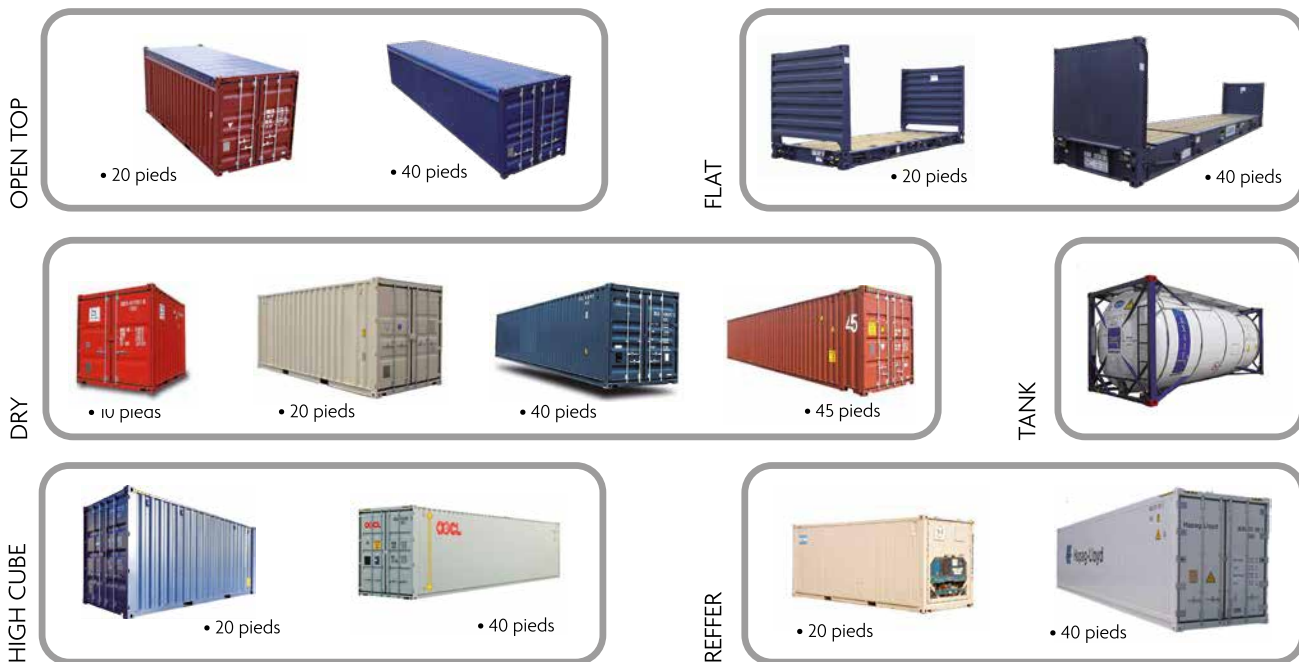
Ne soulevez jamais une charge brutalement, il peut subsister un point d'ancrage au sol ou elle peut s'accrocher accidentellement.

Procédez lentement et progressivement, vous sentirez mieux les réactions et vous resterez **maître de votre grue.**



• Trafic conteneurs :

Catégories de conteneurs :



Vous devez toujours **vérifier l'état du conteneur** (aidez vous de la fiche de contrôle) : extérieur, portes, côtés, fond, plafond, plancher, humidité, odeur...

Assistez à la fermeture des portes et au plombage :

- relevez les numéros du conteneur et du plomb,
- vérifiez qu'ils soient enregistrés sur le document «interchange».

Avoir à **vos dispositions des plombs** s'ils ne sont pas fournis par le chargeur.



Contrôlez le système de fermeture :

- les scellés doivent être **posés sur la porte qui comporte le crochet fixé par rivet**.
- les scellés doivent être conformes avec la **réglementation PAS/ISO 17712**.
- **un opérateur habilité doit contrôler que le scellé est bien fixé** en le tirant vers le bas.

Système de verrouillage de Conteneur (Twist Lock) :

Le **twist-lock (verrou tournant)** est une pièce servant à unir le(s) Conteneur(s) à la remorque. Ils évitent le basculement de la charge et sont obligatoires en transport routier ! Avant le chargement, il faut contrôler sa présence ainsi que son bon fonctionnement (4x par conteneur chargé). Il est également important de vérifier son verrouillage lors de la prise en charge d'une remorque déjà équipée.



Pendant le transport, veillez à ce que les portes soient fermées avec **un cadenas** (Navaloc), n'acceptez **aucune personne extérieure** à l'entreprise à bord du véhicule (auto-stoppeurs...) et **signalez tout retard** dû à un changement de programme (bouchon, déviation...).

• Trafic vrac :

Chargement :

Phase très importante, le chargement est en partie sous votre responsabilité. Il vous appartient de surveiller son bon déroulement et sa bonne répartition.

Facteurs d'évaluation des risques, liés à la marchandise chargée, à prendre en compte :

- **les matériaux transportés** : nature (sable, enrobé, céréales, ferrailles, terre gorgée d'eau),
- la viscosité, la granulométrie, la température, la matière susceptible de s'agglomérer, de se modifier, ou de coller aux parois de la benne (enrobé, grave ciment).

Répartition du chargement dans la benne :

- **veillez impérativement à la bonne répartition du chargement dans la benne**, une mauvaise répartition du chargement influe sur la tenue de route et sur le freinage de votre ensemble,
- **respectez la charge maximale autorisée de la benne.**

Bâchage et débâchage :

- le bâchage automatique électrique (l'opération bâchage débâchage s'effectue au sol). **Ce système est fragile et doit obligatoirement être déployé hors phase de chargement ou déchargement.**
- le bâchage manuel doit s'effectuer en toute sécurité à l'aide de la passerelle de la remorque et **doit retenir toute votre attention** (risque de chute de hauteur).
- veillez à ce que la marchandise chargée ne dépasse pas en hauteur le niveau de la caisse de la benne.

Déchargement :

Le déchargement constitue évidemment la phase la plus délicate.

Plusieurs règles élémentaires sont à respecter :

- **le comportement opérateur** : le conducteur réalisant l'opération reste assis dans sa cabine TRR, ceinture attachée en contrôlant via ses rétroviseurs l'alignement de la benne en mouvement
- **les conditions de visibilité** : éclairage et brouillard,
- **les conditions climatiques** : vents latéraux, froid important (refroidissement des matériaux (enrobé) ou gel des matériaux), verglas et neige masquant l'état du sol,
- veillez au dénivelé du terrain et plus précisément au **terrain récemment remblayé** meuble, risque d'affaissement sous les roues,
- **environnement aérien** : obstacles en tout genre (ligne haute tension, risque d'arc électrique lorsque la distance entre la benne et la ligne est inférieure à 2m suivant l'intensité électrique transportée, ...). **Attention aussi lors des déchargements en intérieur (charpente, fils électriques, mobilier en hauteur...).**
- lors du déchargement le tracteur doit être en alignement avec la remorque,
- vérifiez qu'aucun obstacle n'entrave l'ouverture des portes et accompagnez celles-ci lors de l'ouverture, **ne pas rester en face,**
- veuillez contrôler **l'espace suffisant de votre environnement** pour assurer le dégagement de votre ensemble à l'issue de l'opération de déchargement,
- **stabilité du terrain** : sol meuble ou dur, présence de trou,
- **dévers** : quelques degrés (-10°) peuvent provoquer le renversement,
- intégrez le temps de redescente de la benne (véhicule à l'arrêt) avant de repartir,
- **bien nettoyer** à l'aide d'un balai ou balayette le joint, les trappes et le cadre de portes après chaque bennage, avant de refermer ces dernières.



Entretien :

Lors du lavage, opérez benne baissée, le fond de la benne humide est **très glissant et le risque de chute important.**

Dès que les conditions le permettent vous devez circuler benne bâchée (en charge ou à vide), **la surconsommation de carburant est de 3L/100 pour une benne ouverte** (l'ouverture des trappes de portes n'a aucune influence sur la consommation de carburant). **Il est strictement interdit de rouler débâché!**

Fond mouvant :

Bien évidemment nous n'avons pas le problème du levage mais **toutes les précautions sont à prendre** :

- **interdiction formelle de monter** dans la benne pour tasser ou toute autre opération,
- **ne pas rester derrière** le fond mouvant en phase de déchargement,
- **ne pas entreprendre d'opérations de nettoyage avec un système en marche!** (risque de chute, d'écrasement, mort),
- **utilisation du tapis obligatoire** pour le chargement de big bag (risque de détérioration des sacs),
- **utilisez systématiquement une échelle** pour monter ou descendre du fond mouvant et surtout ne pas sauter.



Vrac Céréalié et Certification Qualimat :

Au chargement le conducteur :

- Ouvre la benne au dernier moment afin de **limiter tout risque de contamination** du produit par un danger biologique, chimique ou physique lié à l'activité industrielle.
- Vérifie avant le chargement **l'absence de corps étrangers** et, dans la mesure du possible, le fait constater au chargeur.
- Manipule les accessoires de la benne (bâche, trappes, arceaux, chaînes, goulottes, portes et joints de portes...) dans le **respect des règles d'hygiène** (absence de contact avec les éléments souillés).
- Fourni au destinataire **la liste des dernières matières transportées** (carnet de lettres de voiture) ainsi que les éventuels **certificats de lavage** (cas du transport de produits nécessitant un lavage).
- **Ferme la benne**, dès que possible, après le chargement.
- **Circule avec la bâche fermée**, y compris à l'intérieur du site.

👉 **En cas de non-conformité du produit en cours de chargement (mélange de céréales, présence d'insectes...), le conducteur doit impérativement en informer son exploitant pour enregistrer l'anomalie et mettre en place une éventuelle action corrective.**

Au déchargement le conducteur :

- **Fait contrôler le chargement** par le destinataire avant les opérations de déchargement.
- Ouvre les orifices d'ouvertures et de fermetures **le moins longtemps possible afin de limiter au maximum toute possibilité de contamination.**
- Ne doit pas circuler à l'intérieur d'un site industriel avec le contenant ouvert afin de limiter au maximum toute possibilité de contamination.
- **Nettoie la benne suivant la nature du produit transporté** en vue de préparer le transport suivant. Le nettoyage doit se faire aussi rapidement que possible après le vidage, en particulier pour les produits humides, afin d'éviter la dégradation des résidus nécessitant alors une désinfection.
- **Informe le destinataire des mesures mises en œuvre** pour réserver le produit et en particulier l'informer des produits transportés précédemment et des nettoyages effectués.
- Vide totalement la benne à l'endroit désigné par le destinataire.
- Doit **respecter les règles d'hygiène** lors de la manipulation des accessoires (absence de contact avec les éléments souillés...).
- **Rebâche dès que le déchargement est terminé.**

👉 **En cas de pollution du produit par un danger physique, chimique ou biologique, le conducteur doit en informer le destinataire en vue de maîtriser le problème.**

Lavage benne :

Le nettoyage des véhicules est effectué en fonction de la marchandise transportée et de celle à transporter. Il existe 4 niveaux de lavage :

Niveaux		DESCRIPTIONS	ENREGISTREMENTS
Lavage	Produits		
A	4	Nettoyage à sec	Bon de lavage en au moins 2 exemplaires. 1 des exemplaires doit-être retourné à l'entreprise
B	3	Nettoyage à l'eau claire	
C	2	Niveau B + détergent adapté et « agréé » pour le contact alimentaire	
D	1	Niveau BouC + désinfection avec un désinfectant « agréé » pour le contact alimentaire	

👉 **Le niveau de lavage à effectuer vous est transmis par l'exploitant en même temps que les informations concernant le transport à réaliser.**

• Trafic porte engins :



Règles spécifiques de sécurité :

- **Signalement** obligatoire dès l'arrivée sur site client.
- **Confirmer** auprès d'un référent client ou site **la mise à disposition de l'équipement** avant toute opération de chargement/déchargement d'engin.
- Être **habilité et autorisé** à la conduite des équipements à charger ou décharger.
- **Port des EPI obligatoire** : Gilet Haute visibilité, chaussures de sécurité, gants et casque avec jugulaire.
- **Balisage** obligatoire de la zone d'évolution avec des cônes.
- Respect **protocole de sécurité et consignes** du site d'accueil.
- Contrôle de **l'environnement des opérations** (nature et niveau du sol, proximité des ouvrages, éclairage, coactivité,...).
- **Evaluer la faisabilité et la sécurité** des opérations sur le lieu de prise en charge.

Chargement - Déchargement :

- **Positionner et immobiliser** son véhicule sur la zone prévue (frein de parc TRR, câles remorques...).
- **Contrôler le libre accès et sécurisation de la zone** (zone plane et balisée).
- **Vérifier l'adéquation et compatibilité** entre les machines à manipuler et le porte engin (dimension et état du plateau remorque).
- Ajuster les **rampes d'accès** de la remorque : **stabilité et écartement**.
- Vérifier le **non encombrement** du plateau (retrait de cales, élingues...)
- Respecter le **sens de chargement, sens du contrepoids** conformément aux règles de conduite en sécurité pour les opérations de monter et descente des engins.

👉 **En cas de besoin, aidez vous du treuil comme dispositif d'aide et de maintien pendant les manœuvres.**

L'immobilisation de l'ensemble comprend le calage de la remorque plateau et l'activation du frein de parc sur le tracteur.

Dès que possible, assurez vous de la présence d'une tiers personne qui vous guidera sur les opérations..

A la fin des opérations, assurez-vous du bon arrimage de l'équipement sur la remorque et conformité de ce dernier.

• Trafic pulvérulent :

Règles de sécurité :

- **Veiller au bon état et à la propreté de votre matériel** (tracteur, citerne). Tester quotidiennement les organes de sécurité (soupape et commande de décompression).
- Prendre connaissance et **respecter le protocole de sécurité** de l'entreprise d'accueil (plan de circulation, règlement interne du site...).
- N'utiliser que du **matériel adapté** et en bon état (E.P.I : chaussures, gilet, casque avec jugulaire 4 points, lunettes, outillage, tuyaux, câbles anti-fouet).
- Utiliser toujours **les passerelles d'accès sécurisées** (toujours avoir une main sur la rampe d'escalier) pour accéder au dôme de chargement (poste de chargement ou citerne).
- **N'intervenez jamais sur une citerne ou un tuyau sous pression. Déplacement d'une citerne sous pression interdit.**
- N'utilisez pas de maillet pour fermer les papillons. **Effectuez un serrage en croix.**



 [vidéo sécurité](#)

Vérification quotidienne des organes de sécurité des citernes :



- Etat et fonctionnement des manomètres et de la commande de décompression.



- Présence du mouqueton sur la vanne de vidange suivant le modèle de la citerne.



- Effectuer un contrôle quotidien.

Les risques spécifiques au chargement et au dépotage :



- **Risques de chute de hauteur.**
- **Risque de projections de produit chaud !** Vérifier que vous avez toujours du produit de rinçage oculaire à disposition dans votre véhicule.
- **Ne jamais intervenir sur la goulotte de chargement**, en cas de dysfonctionnement alerter le responsable du site d'accueil.
- Ne jamais quitter le pupitre avant la fin du chargement et le retrait complet de la goulotte.
- **Risques de fuite ou de rupture** du raccord pompier ou tuyau !
- Présence du **câble anti-fouet obligatoire** à chaque raccord de tuyau !
- **Avant votre départ du site de livraison, assurez-vous que la citerne est décompressée !**

Les risques routiers spécifiques à la citerne :

- **Lors des premiers kilomètres**, aborder les courbes et les sens giratoires avec prudence, car le produit transporté reste encore fluide. Le ballant latéral peut provoquer le renversement de la citerne.
- Un contrôle trimestriel du véhicule est obligatoire dans nos ateliers pour écarter toute usure prématurée et/ou anormale.
- Remonter toute anomalie constatée sur site à votre responsable.

• Trafic hydrocarbure :



Quotidiennement vous devez vérifier :

- l'état des feux et des signalisations danger,
- l'état des pneumatiques et du mousqueton de sécurité,
- la valise ADR, le lot de bord ADR, l'équipement de dépotage,
- la signalisation ADR citerne avant, arrière et latérale,
- la présence des câbles de roues et des extincteurs,
- le bon fonctionnement des arrêts d'urgence citerne si équipée,
- l'état du bac à égouttures (vidange si nécessaire) et l'étanchéité des différents robinets.
- présence d'un kit anti pollution
- le bon état visuel des équipements de dépotage (tuyaux, raccords,...)

Périodiquement, tous les 3 jours, vous devez vérifier :

- le serrage des écrous de fixation des roues,
- le bon fonctionnement de la selette (accouplement et verrouillage), sa fixation sur le tracteur.

Equipement complet ADR véhicule :

- des 2 extincteurs réglementaires de 6 Kg avec leur plombage ainsi que l'extincteur 2 Kg de cabine (attention date de validité),
- des 2 signaux d'avertissement autoporteurs (cônes de signalisation, triangles ou feux clignotants),
- d'une cale de roue par véhicule,
- de liquide de rinçage pour les yeux ou une bouteille d'eau (attention validité et non ouvert),
- des raccords et réductions nécessaires au dépotage,
- d'une clé tricoise,
- du détrompeur pour livraison de super sans plomb,
- des flexibles nécessaires au dépotage,
- d'un seau en aluminium,
- du té de jaugeage,
- du chevalet "DEFENSE DE FUMER",
- d'une trousse de premier secours,
- d'une lampe de poche antidéflagrante ATEX en état de marche,
- d'une valise ADR complète et valide (contrôlez la date sur les cartouches du masque de fuite).

Signalisation des véhicules :

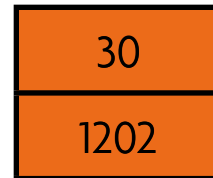
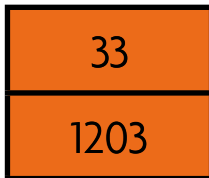
La signalisation des véhicules routiers transportant des matières dangereuses, est soumise à des dispositions réglementaires (ADR) et doivent être signalés de la manière suivante.

PANNEAU DE SIGNALISATION de couleur ORANGE rétro-réfléchissant de 40 X 30 comportant le numéro d'identification du DANGER en partie supérieure ainsi que le numéro d'identification de la matière en partie inférieure.

Les véhicules citernes à compartiments multiples transportant deux matières ou plus portant les numéros d'identification 1203 mais sans aucune autre matière dangereuse, n'ont pas l'obligation d'apposer les plaques orange sur chaque compartiment. Les panneaux apposés à l'avant et à l'arrière portent les numéros d'identification prescrits pour la matière la plus dangereuse transportée.

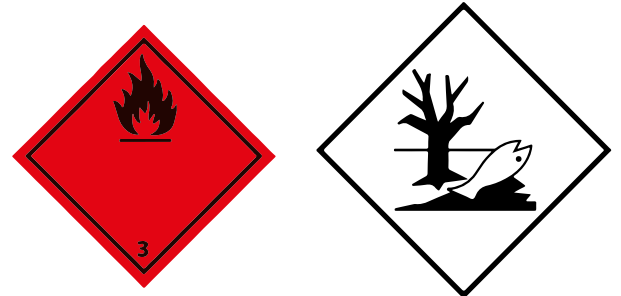
A ce titre, la dérogation permanente, en trafic intérieur seulement, est affectée la codification suivante :

Quant aux véhicules essentiellement affectés aux seuls transports de gasoil et de fuel domestique doivent utiliser la codification :



Contrôlez la présence des panneaux orange avec numéros, à l'avant et à l'arrière de l'unité de transport.

Vous devez également avoir à l'arrière et sur les deux côtés de l'unité de transport, un carré **Liquides inflammables** (Carré rouge avec flamme noire numéroté 3) de 25 X 25 cm minimum posé sur la pointe ainsi qu'un carré **Matière dangereuse pour l'environnement** posé sur la pointe. Tous les portes-plaques sont équipés de dispositifs fonctionnels garantissant le blocage des plaques. Contrôlez la présence des plaques-étiquettes sur chaque côté et à l'arrière du véhicule et assurez-vous de leur remplacement lorsque leur état le nécessite.



Equipement de protection individuelle :

Tout contact direct de la peau avec des produits pétroliers peut provoquer des troubles physiques. Nous mettons à votre disposition les **EPI suivants que vous êtes tenu de porter lorsque vous travaillez :**

- tenue de travail ATEX
- des gants résistants en matière polyvinyle lors des manipulations,
- des lunettes de sécurité lors des opérations de chargement - déchargement,
- des chaussures de sécurité anti dérapante,
- un casque de protection,
- un baudrier ou gilet de sécurité fluorescent,
- un gilet de sauvetage si soutage,
- une lampe portative antidéflagrante ATEX.

Vous devez porter des vêtements appropriés aux produits manipulés, confectionnés en tissus (non producteurs d'électricité statique), avec des manches et des jambes longues.

Consignes générales de chargement :

Votre téléphone portable doit être désactivé avant d'entrer dans l'enceinte du dépôt et il est rigoureusement interdit de le porter sur soi en dehors de la cabine ! Il est également interdit de porter des objets métalliques, montres connectées et des briquets dans les poches de ses vêtements.

Avant chaque chargement, vous devez procéder à une **inspection visuelle du véhicule et de l'équipement requis pour cette opération**. Ne neutralisez jamais un dispositif de sécurité et respectez les consignes affichées au poste de chargement. Repérez les arrêts d'urgence du poste et des équipements de sécurité.



RAPPEL Pour les véhicules EURO 6 : Coupez le processus de régénération automatique du système d'échappement avant d'arriver sur les sites de remplissage.

Avant de commencer à charger, vérifiez que les compartiments sont vides. Il n'est permis de charger le camion-citerne que lorsque le moteur est éteint tout comme les autres consommateurs de courant tels que radio, chauffage, éclairage ! Les batteries doivent être coupées.

Chargement en source :

- Vous devez stationner le camion-citerne de manière à pouvoir **accéder facilement aux dispositifs de remplissage du site**. Attention aux bras de remplissage qui pendent, aux flexibles, aux passerelles mobiles.
- Raccordez **la mise à la terre** (borne propre).
- Raccordez **la sonde (10 broches/Scully) anti-débordement** ainsi que **le flexible de récupération des vapeurs**.
- **Ouvrez la barre de fermeture des clapets de fond**. Enlevez les bouchons anti-poussière des raccords API du véhicule.
- Pré-triez les flexibles de remplissage, les raccorder et les verrouiller.
- Prédéterminez la quantité de produit à charger par compartiment.
- **Respectez le nombre de compartiments en remplissage simultané.**
- Démarrez le processus de remplissage.
- **Surveillez en permanence les indications** des têtes de lecture et **restez à côté des boutons d'arrêt d'urgence**.
- En cas de changement de compartiment, **détachez le flexible de remplissage** puis raccordez-le sur le compartiment suivant.
- Si une **sécurité anti-débordement se déclenche**, informez le personnel du site. S'il est nécessaire d'ouvrir un capot de compartiment après remplissage; faites-vous indiquer l'endroit prévu par l'établissement et **Attention à la pression qui peut le faire se relever brutalement**.
- Après le remplissage du dernier compartiment, **actionnez le bouton de fin de remplissage** et raccrochez les flexibles en position de repos.

Additivation :

En cas d'additivation manuelle, l'opération a lieu en fin de chargement. Utilisez un poste secondaire ou tout endroit désigné par le personnel de site. **N' hésitez pas à demander des explications aux opérateurs du site.**

Fin de chargement :

- Assurez-vous que **les vannes ne présentent aucune fuite** même légère.
- Remettez **les bouchons anti-poussière** sur les raccords API du véhicule.
- Fermez les clapets de fond.
- Débranchez le flexible de récupération des vapeurs, **mettez-le en position de repos et sécurisez-le**.
- Débranchez **la sonde (10 broches/Scully) anti-débordement** et celle de mise à la terre.
- **Nettoyez le bac à égouttures** des éventuels restes de produit chargé.
- Avant de quitter l'aire de remplissage, vous devez faire **un tour d'inspection autour de votre véhicule !**
- Restituez au bureau d'accueil **le double des tickets compteurs et vérifiez la concordance des quantités et qualités** avec votre plan de chargement.

Préparation du dépotage :



RAPPEL Pour les véhicules EURO 6 : Coupez le processus de régénération automatique du système d'échappement avant d'arriver sur les sites de dépotage.

Positionnez toujours votre véhicule de telle manière qu'il puisse **être dégagé rapidement si nécessaire !**

Stationnez en marche avant et en toute sécurité sur l'aire de déchargement.

Attention à ne pas gêner la clientèle. Malgré cela veillez à ce que l'espace soit suffisant pour vous permettre de travailler.

Faites en sorte que les raccords de flexibles soient aussi courts que possible afin d'éviter le couplage

des tuyaux. Néanmoins les tuyaux doivent être au sol et non tendus ou posés les uns sur les autres ou se croiser.

Si le dépotage a lieu sur la voie publique de jour comme de nuit, **signalez le véhicule** à l'aide du triangle.

De nuit allumez les feux réglementaires. N'utilisez, en cas de besoin pour le dépotage, que les lampes antidéflagrantes.

S'il vous est impossible de garantir un dépotage sûr et correct, il est alors interdit de décharger le produit!

- **Arrêtez le moteur**, sauf en cas de dépotage autorisé par pompe entraînée par le moteur. Éteignez l'ensemble des consommateurs électriques dont vous n'avez pas besoin pour le dépotage.
 - **Actionnez le frein de stationnement** et s'il y a lieu, calez les roues.
 - **Portez la tenue de travail préconisée** et fermez la cabine et ses fenêtres lorsque vous la quittez!
 - **Sécurisez votre périmètre de travail** et délimitez une zone de sécurité. Eloignez les fumeurs. Repérez les organes et équipements de sécurité (arrêt d'urgence...).
 - Sur le domaine public, posez de part et d'autre du flexible le chevalet **"DANGER DEFENSE DE FUMER"**.
 - Annoncez **les qualités et quantités des produits à livrer** à la personne habilitée à réceptionner.
 - Faites-vous confirmer que le creux des cuves permet la réception des quantités annoncées et faites-vous indiquer **les bouches des réservoirs correspondant aux produits à livrer**, ces dernières doivent **impérativement être repérées**.
- Si ce n'est pas le cas, **signalez-le de façon courtoise au réceptionnaire. Demandez lui d'identifier clairement sur un croquis, la ou les bouches concernées**, et faites-le signer (avec son nom lisible). Nous restituer ce croquis en fin de journée. Nous appeler pour nous faire part de ce problème.
- Si le client le souhaite, déployez la rambarde de sécurité, et laissez le client contrôler par le dôme. S'abstenir de le faire à sa place.

Consignes générales de dépotage :

- **Raccordez la mise à la terre** (borne propre) ou assurer la liaison équipotentielle par contact du flexible du camion vers la bouche client sans raccord au préalable.
- **Branchez le flexible côté camion**, consultez le plan de chargement, **puis branchez le flexible côté bouche**.
- **Branchez le flexible vapeur côté camion, puis côté bouche** (véhicules équipés d'un système de récupération des vapeurs COV).
- Ouvrez la barre de commande des clapets de fond.
- **Procédez au déchargement** en ouvrant progressivement la vanne du compartiment après avoir une dernière fois consulté le plan de chargement. **Vérifiez dès le début l'absence de fuite aux raccords** et **la couleur du produit** si la vanne comporte un voyant.

Restez impérativement près du véhicule, à proximité des vannes pour surveiller l'opération de dépotage et parer à toute éventualité. NE PAS OBSERVER CE POINT CONSTITUE UNE FAUTE PROFESSIONNELLE.

Dépotage à la pompe :

Le dépotage à la pompe du Supercarburant, du Super Sans Plomb, du Carburacteur est **interdit lorsque la pompe n'est pas équipée des joints adéquats !**

Seuls les véhicules équipés de pompe CC8 peuvent éventuellement pousser ces produits (voir fiches véhicules).

Le Gazole et le Fioul Domestique peuvent être dépotés à la pompe. Assurez-vous au début du pompage que tout est normal (évent fonctionnant correctement et pas de refoulement).

Dépotage en l'absence du réceptionnaire :

Le dépotage en l'absence d'un réceptionnaire **est interdit sauf si vous détenez l'autorisation du responsable du site.**

Pour le dépotage dans les dépôts dits "FANTOME" (absence de réceptionnaire), vous devez vous conformer aux instructions affichées. **Vous devez avoir les clés du site et l'autorisation de votre responsable.**

Un numéro d'appel est souvent indiqué en cas de problème. **Repérez l'emplacement des dispositifs d'alarme, des extincteurs et du matériel de secours.**

Fin du dépotage :

- **Fermez les vannes** et détachez les flexibles en veillant à ce qu'ils ne goutent pas. Si nécessaire, **vous devez vider le flexible au préalable lorsqu'il est branché.**
- Faites contrôler les compartiments vides. **Le contrôle de vacuité par ouverture des vannes est interdit.**
- Après avoir vidé les flexibles, **détachez-les en veillant à ce qu'ils ne goutent pas.** Remettez les bouchons en évitant de répandre du produit. Les ranger.
- **Fermez la barre de commande des clapets de fond.** Débranchez le flexible vapeur côté bouche. Débranchez le flexible vapeur côté camion. Débranchez le flexible produit côté camion, puis côté bouche.
- Quel que soit l'endroit, **le produit accidentellement répandu sur le sol doit être neutralisé** par l'utilisation de produit absorbant. Retirez la mise à la terre.
- Si utilisation, assurez-vous que **la rambarde de sécurité a bien été abaissée** et que les capots de **trou d'homme ont été verrouillés.**
- Vous devez laisser l'aire de déchargement propre.
- Avant le départ, faites une ronde d'inspection autour du véhicule.

Retour de produits :

Toujours garder les cuves ayant la plus petite capacité pour la fin du dépotage. Si du produit n'est pas dépoté chez un client (cuves pleines ou entamées), **informez votre responsable et conformez-vous à ses instructions.**

📞 Ne jamais ramener de produit sans avoir téléphoné au préalable.

2 Possibilités :

Attendre, s'il s'agit d'une station, pour finir de vider le produit de la cuve en vidange
Ou, avec notre autorisation, ramener le produit.

- dans le cas d'une cuve pleine, rectifier les quantités sur le bon de livraison.
- dans le cas d'une cuve en vidange, **ne jamais** marquer de quantité approximative.
- mentionnez « Retour cuve n°.... En vidange » et « Produit initialement chargé »
- utilisez également la rubrique "observations" du bon de livraison, et la **FICHE ORDRE DE MISSION.**

📞 La quantité livrée sera déterminée par différence en chargeant le même produit dessus celui se trouvant dans la cuve en vidange. Attention, au ballant du résidu encore contenu à l'intérieur.

Procédure de soutage :

En plus du matériel requis et des équipements de protection individuelle de l'activité hydrocarbure, prévoir et vérifier avant l'opération de soutage :

Les équipements du conducteur :

- Gilet de sauvetage vérifié annuellement

Le matériel du véhicule :

- Tuyau de 25 mètres (2 si nécessaire)
- Entraxes de différents diamètres
- Kit pollution/épandage
- Mètre petit modèle pour mesurer les entraxes des différents navires
- Récipient de prélèvement pour les échantillons autre que le seau à égouttures





L'exploitation vous informe dès connaissance de l'opération, **il vous appartient de préparer votre matériel et de vérifier vos équipements indispensables**. Les échantillons, étiquettes et plombs vous seront remis en même temps que les documents requis pour l'opération (Bunker delivery note et bunker delivery notice).

Lors du chargement au dépôt pétrolier vous devez récupérer **le rapport d'analyse du produit chargé pour pouvoir le remettre au responsable du navire**. La **DSPA** (déclaration simplifiée polyvalente administrative) vous sera également remise tamponnée par le dépôt après chargement.

A l'arrivée sur le quai, se positionner par rapport à la zone du navire prévue à cet effet et pour permettre une évacuation rapide d'urgence, immobiliser le véhicule, mettre ses EPI en conformité avec le protocole du site. Observer la hauteur du navire en fonction du port dans lequel vous vous trouvez. La différence de hauteur entre le quai et le navire est en rapport avec son état de chargement/déchargement et de la marée ainsi que la houle le jour du soutage.



Se rapprocher du chef de bord ou de son représentant et établir le dialogue. Pour rappel la langue internationale en navigation maritime est **l'anglais**. Ne pas hésiter à utiliser son smartphone si besoin pour traduire des phrases en temps réel. Si vous devez monter à bord du navire, **le port du casque ainsi que le port du gilet de sauvetage sont obligatoires** et la prudence est requise pour accéder au navire (risque de chute entre le quai et le navire).

Annoncer le produit à livrer ainsi que les quantités (metrics tons) indiquées sur le Bunker delivery note. Le cas échéant, précisez le nombre de camions citernes prévus. **Faire signer et tamponner avant le début du soutage le Bunker delivery notice (avertissement de soutage)**. **Remettre la MSDS (Material Safety Data Sheet) ou FDS (fiche de sécurité) du produit si demandé par le navire**.



Remettre le rapport d'analyse au chef mécanicien et **faire emmarger l'ensemble des documents** si besoin y compris l'étiquetage d'échantillons validant au préalable les numéros de plomb des quatre échantillons (Marpol, Vessel ainsi que les deux échantillons transporteur et donneur d'ordre). Les deux échantillons transporteur seront conservés par l'exploitation pendant au moins quatre mois.

La prise d'échantillons se fera en début, en milieu et en fin de livraison. Le matériel de prélèvement de par sa propreté garantit la conformité du produit en cas d'analyse suite à réclamation.

Il est impératif de prendre **le plus grand soin à la prise d'échantillons**, en ouvrant, par exemple, les bidons que pendant la durée des prélèvements en cas de pluie.

Le chef mécanicien ou l'officier mécanicien de quart est invité (voir le Bunker delivery notice) à **venir contrôler les cuves avant et après** la livraison et la prise d'échantillons.

La cadence de pompage (en tours par minute) ainsi que **la pression** (en Bar) seront notées (Bunker delivery notice) et annoncées avant le début de l'opération.

La procédure de raccordement entre notre ensemble et le navire est la suivante :

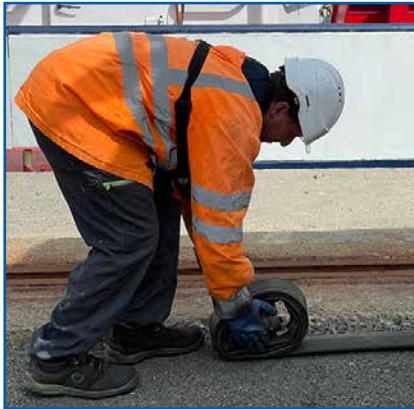
- Mettre en place **les équipements de lutte contre les épandages** (voir le chapitre matériel et équipements) ainsi qu'un extincteur sur le quai à proximité immédiate du dispositif.
- Mise en place de **la coupeline sur le raccord API**, connexion avec le flexible entre le raccord de coupeline et le raccord de pompe du tracteur. Connecter un ou deux tuyaux souples de 25 mètres suivant la distance avec le navire. Connecter l'autre extrémité du tuyau souple à la platine coté navire adaptée aux entraxes de l'équipement. **Vérifier tous les serrages de raccords**.





- Procéder à un **équilibrage**, sans moteur coté tracteur, en ouvrant les clapets de fond et en ouvrant les vannes API et vanne de pompe tracteur (si équipé) pour vérifier l'**étanchéité du dispositif**.
- Communiquer avec le personnel de bord requis pour l'opération de soutage pour **vérifier si la vanne côté navire** est ouverte avant de lancer la pompe du tracteur. **Attention cette étape est importante car le risque est grand concernant un épandage suite à une rupture de tête de tuyau par surpression.**

- Lancer la pompe du tracteur en veillant à **respecter la pression annoncée** et en s'assurant au préalable que votre action a été annoncée et validée par le responsable de l'opération coté navire.
- **Le soutage se fera toujours en petite vitesse** et l'étanchéité totale du dispositif sera **surveillée directement par le conducteur** tout au long de l'opération à proximité immédiate de l'arrêt d'urgence en cas d'incident.
- **La purge de toutes les cuves** en fin d'opération sera faite avec soin et possiblement contrôlée par le chef mécanicien ou l'officier mécanicien.
- **Ranger votre matériel** en veillant à purger les tuyaux et flexibles utilisés avec soin pour éviter un écoulement de produit sur le quai. Si c'était le cas, **procéder au nettoyage** en utilisant les équipements prévus à cet effet pour laisser l'endroit propre en partant.



📄 Faire dater, signer et tamponner tous les documents liés à l'opération :

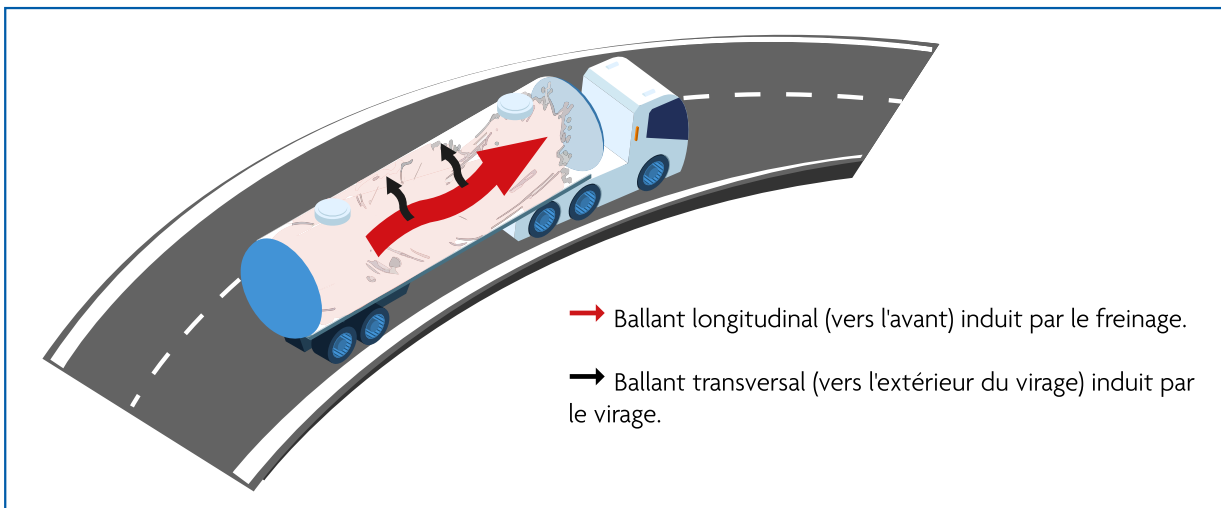
- Lettre de voiture
- Fiche d'ordre de mission
- Bunker delivery note
- Bunker delivery notice
- Etiquettes d'échantillons
- Procédure de soutage

Remettre au chef mécanicien ou à son officier les deux échantillons plombés (Marpol et Vessel) qui lui sont destinés.

Conduite spécifique des véhicules citernes :

INCIDENCE DU BALLANT ! Beaucoup de renversements de véhicules citernes sont dus à ce phénomène. Les techniques actuelles de construction des citernes par compartiments et brise-lames atténuent le phénomène de ballant, mais ne l'ont pas supprimé totalement.

📄 Attention notamment lors des chargements de partiels ou des retours de produits !



En matière de prévention, la mesure qui vise à réduire sa vitesse, tout en évitant les accélérations et les décélérations brutales, reste la solution idéale dans la limitation du ballant.

Pour cela, vous devez démarrer en souplesse et accélérer progressivement afin d'éviter le mouvement du liquide de l'avant vers l'arrière.

Vous devez ralentir à l'approche des virages et franchir les courbes en accélération modérée. Il faut chercher à garder une trajectoire la plus rectiligne possible afin d'éviter ainsi le balancement latéral du produit. **Évitez également les «coups de volant» !**

Lors de freinage, **prévoyez des distances d'arrêt plus importantes pour éviter un freinage brutal** car le balancement du liquide pousse le véhicule vers l'avant en mouvements saccadés qu'il est difficile de maîtriser, surtout sur route glissante. **En toutes circonstances maintenir les distances de sécurité, observer et anticiper.**

Ces principes de base évitent des situations soudaines et dangereuses, qui peuvent provoquer des dommages au véhicule qui précède.

Les règles de stationnement ADR du code de la route :

Dans le souci de minimiser tout risque qui pourrait porter atteinte à autrui, à vous-même et au matériel, vous devez, **lors d'un arrêt, impérativement retirer les clés de contact, enclencher les mécanismes antivol et verrouiller tous les accès du véhicule.**

Assurez-vous de la **fermeture des vannes et autres dispositifs d'obturation.**

Stationnez votre véhicule de façon à ce qu'il ne coure aucun risque d'endommagement par un autre véhicule. **Veillez à ce que votre véhicule puisse être évacué sans nécessité de manœuvre.**

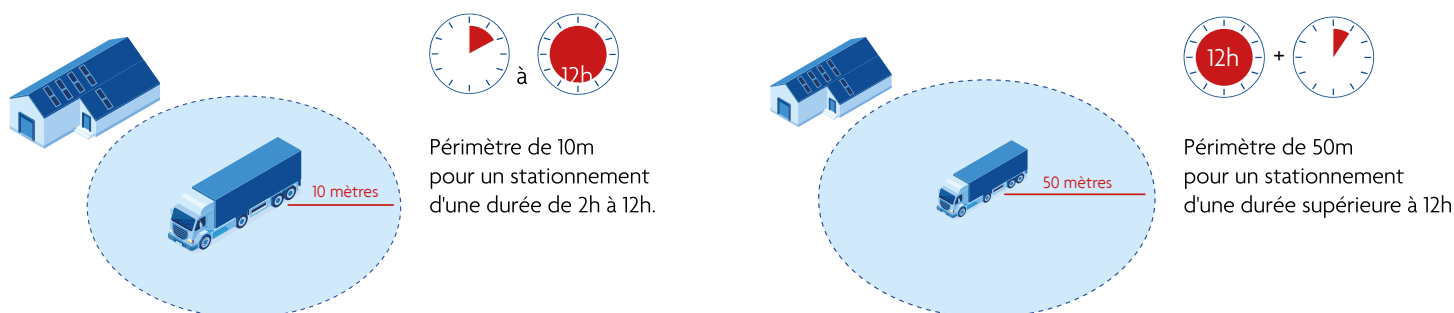
Serrez toujours le frein de parking du véhicule. Calez ce dernier si besoin et actionnez le coupe batteries.

"N'abandonnez" pas votre véhicule, vide ou plein sur la voie publique.

Pour un stationnement de courte durée (entre 2H et 12H), les véhicules doivent stationner dans un espace libre approprié, **à plus de 10 mètres de toute habitation.** Placez dans la cabine, sur une pancarte visible, l'endroit où l'on peut vous joindre en cas de besoin. (Numéro de téléphone)

Lorsque vous êtes en opération de transport, si vous vous arrêtez plus de 12 heures, stationnez **votre véhicule dans un parking CLOTURÉ, GARDÉ ou FERMÉ A CLÉ, et ECLAIRÉ, à plus de 50 mètres de toute habitation et à défaut, vous devez impérativement faire valider votre stationnement par votre responsable.**

Après un arrêt, contrôlez votre véhicule, si vous constatez une intrusion, vous devez **IMPERATIVEMENT** contacter votre responsable.



👉 Rappel : Vous devez en toute circonstance rester discret sur l'organisation des Sociétés pour lesquelles nous opérons, la composition du chargement. Il en est de même sur notre organisation interne, votre contrat de travail le stipule.

Certains transports doivent faire l'objet de mesures complémentaires formalisées dans le cadre d'un plan de sûreté lorsqu'il s'agit de marchandises dangereuses dites à haut risque (essence, supercarburant 95 et 98).

N'oubliez pas ces autres règles de base :

- ne stationnez pas près de foyers ou d'autres dispositifs à flammes visibles ou générateurs d'étincelles,
- ne doublez ou croisez jamais un véhicule en feu !
- en cas de panne, s'il est impossible de dégager la chaussée, mettez vos triangles de pré-signalisation à 30 mètres au moins du véhicule et de façon qu'il soit visible à 100 mètres par temps clair.

Allumez vos feux de détresse, et positionnez vos lampes clignotantes, ou vos cônes.

Restez sur la partie solide de la chaussée pour éviter l'effondrement de l'accotement ou un ripage susceptible de provoquer le renversement du camion.

Revêtez impérativement votre baudrier avant de descendre de votre véhicule et avertissez nous dans les meilleurs délais.

Les contrôles : peuvent être faits par les pouvoirs publics, par des représentants des Sociétés Pétrolières ou par audit interne.

• Trafic AIR LIQUIDE :



Le conducteur doit disposer de :

- 1 tenue trafic Air liquide (ATEX)
- 1 paire de chaussures de sécurité
- 1 gilet HV
- 1 casque ou 1 casquette coquée + lunettes de protection
- 1 paire de gants de manutention
- 1 valise ADR
- 1 carte ADR valide
- CACES 3 (secondaire)
- Consignes écrites ADR
- 1 guide conducteur ALFI ou ALSF (primaire / secondaire)

Le tracteur doit disposer de :

- 1 ardoise et 1 feutre pour numéro d'urgence
- 2 triangles ou lampes de signalisation
- 2 extincteurs 6kg et 1 extincteur 2kg en cabine (plombés et valides)
- 1 cordon électrique 15 broches (pour relier le TRR à la SR) ou adaptateur
- 1 mousqueton de sécurité sur la selle
- 1 plaque orange vierge

Le semi-remorque doit disposer de :

- 1 certificat d'immatriculation valide
- 1 attestation d'assurance valide
- 1 PV des mines valide
- 1 dérogation DEKRA pour l'arrimage (plateau AL)
- Indicateurs de serrage (checkpoint)
- 1 manivelle pour manipuler les câbles latéraux
- 10 sangles et 10 cliquets pour le trafic secondaire
- SR pour l'étranger (trafic primaire) 42 sangles pour l'Allemagne / 21 sangles Pays-Bas

Pour que le conducteur puisse être sur le trafic Air liquide (ALFI/ALSF, primaire/secondaire), celui-ci devra répondre aux critères suivants :

- âgé d'au moins 21 ans,
- avoir au minimum 2 ans d'expérience dans le transport,
- ou 3 mois à l'issue de l'obtention d'un permis dans le cadre d'un titre professionnel,
- ou 3 mois si le conducteur est déjà certifié pour Air liquide ou un autre gazier durant les 3 dernières années.

Si les critères sont remplis, le conducteur devra :

- être présenté à la zone opérationnelle ALFI,
- effectuer une formation théorique et pratique en double avec un formateur sur une tournée minimum (primaire),
- effectuer une formation théorique et pratique en double de 10 jours minimum avec un formateur (secondaire),
- effectuer le stage «Transport et livraison Gaz conditionné» (3 jours à Genas),
- réaliser une tournée en double avec un formateur qui «validera» l'entrée sur le trafic.

Le conducteur doit veiller à renseigner les différents documents :

- feuille de tournée Air liquide,
- CMR (1 par tournée),
- Tablette fleet (secondaire),
- Handheld et imprimante (secondaire).

Vous devez réaliser le tour de votre ensemble :

- état et fonctionnement TRR (documents, éclairage, pneumatiques),
- flexibles et prises TRR → SR (état, absence de fuite),
- état et fonctionnement SR (documents, éclairage, pneumatiques, checkpoint, boîtier HALDEX),
- chariot embarqué (éclairage, niveau huile, graissage, prise SR → Chariot).

L'arrimage (certificat DEKRA) :

- la dernière rangée d'emballage est sanglée,
- pas plus de deux rangées consécutives non sanglées de P8/V9,
- les V18 sont obligatoirement sanglés,
- tout emballage seul sur une rangée au centre est sanglé (les emballages accolés sont également sanglés),
- inclinaison des sangles de 30°.

En livraison :

- stationnement dans le sens du départ,
- feu de détresse,
- calage,
- balisage de la zone de travail,
- renseignez les horaires d'arrivée et de départ chez le client sur la tablette et sur la feuille de tournée,
- scannez les emballages en livraison et en retour,
- procédez au raccordement des emballages si cela est demandé,
- renseignez et modifiez, si besoin, les quantités d'emballages livrés et repris sur la feuille de tournée.

















Vous veillerez à respecter toutes les procédures mises en place par Air liquide :

- port des EPI,
- mise en sécurité de la zone de livraison,
- procédure de raccordement,
- livraison de gaz de gammes spécifiques (gaz de plongée, Aligal, Phargalis, Ammoniac..),
- arrimage de la SR,
- sanglage des P8.





 Vous n'êtes pas seul, des formateurs sont à votre écoute pour toutes questions, n'hésitez pas à les contacter !

• Trafic ADR :

Liste des classes :

Classe 1	Matières et objets explosifs		Classe 5.2	Peroxydes organiques	
Classe 2	Gaz	  	Classe 6.1	Matières toxiques	
Classe 3	Liquides inflammables		Classe 6.2	Matières infectieuses	
Classe 4.1	Matières solides inflammables		Classe 7	Matières radioactives	
Classe 4.2	Matières spontanément inflammables		Classe 8	Matières corrosives	
Classe 4.3	Matières qui au contact de l'eau dégagent des gaz inflammables		Classe 9	Matières et objets dangereux divers	
Classe 5.1	Matières comburantes		Polluant – cette étiquette complète chaque fois que cela est nécessaire les étiquettes de classe		

Liste des équipements :

Désignation de l'équipement		Observations
2 Cales de roue – Véhicule moteur et Remorque		/
2 Signaux d'avertissement autoporteur (Triangles ou Cônes)		Nbre de triangles : Nbre de cônes :
Extincteur de cabine	Porteur : SO Tracteur : 2 Kg ou 6 Kg	Date validité :
Extincteurs extérieurs	Porteur : 2 x 6 Kg Tracteur / Semi : 6 Kg	Date validité :
1 Liquide de rinçage pour les yeux en cours de validité		Date validité :
1 Baudrier fluorescent		
1 Lampe de poche en plastique		Test de fonctionnement
1 Paire de gants en matière plastique		/
1 Paire de lunettes de protection		/
1 Pelle – (NOTE B)		/
1 Protection de plaques d'égout – (NOTE B)		Boudin absorbant / Bâche
1 Réservoir collecteur – (NOTE B)		Seau / Valise de rangement des EPI
1 masque à cartouches - (NOTE A)		Date validité :
2 Plaques orange vierges AV et AR fixées sur le véhicule		Plaque pliante
Quantités Limitées > 8 T (Hors conteneur)		Vis de fixation
2 Plaques LQ AV et AR fixées sur le véhicule		Agraphe de fixation
1 Jeu de consignes (écrites) de sécurité ADR (4 pages en couleurs)		

Guide d'utilisation des équipements :

	<p>VALISE DE RANGEMENT : Capacité de rétention</p>
	<p>LAMPE DE POCHE ANTIDÉFLAGRANTE : Elle permet d'intervenir en sécurité dans une atmosphère explosive :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. fuite d'un gaz inflammable, 2. évaporation d'un produit inflammable, 3. mise en suspension de poussières combustibles
	<p>Lunettes de protection : Ne protège pas le visage. Protège contre les éclaboussures accidentelles.</p>
	<p>Gants de protection : N'offrent pas une protection efficace sur les solvants, ex : acétone. Gants en nitrile offrant une bonne résistance aux huiles, graisses, hydrocarbures, acides et bases.</p>
	<p>Masque à cartouches combinées : Attention masque de fuite à n'utiliser que dans des atmosphères peu polluées (< 0.1% et oxygène > 17%). Le masque à cartouches combinées A1B1E1K1P3 offre une protection contre les aérosols solides et/ou liquides toxiques ainsi que contre un spectre de gaz le plus large possible.</p>
	<p>Rince Oeil : En cas de projection accidentelle dans les yeux, rincer abondamment à l'eau. Protection limitée.</p>
	<p>Protection de plaque d'égout, si possible :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. à l'aide du boudin établir un barrage pour éviter l'écoulement vers les égouts. 2. poser le sac sur la plaque d'égout pour éviter les projections de MD solides.
	<p>Pelle antistatique, si possible : Conseils : avant toute utilisation sur un produit inflammable, essayer avec un chiffon humide pour réduire l'électricité statique.</p>

• Trafic exceptionnel :

Lorsque vous prenez **un ensemble** vous devez effectuer un contrôle de celui - ci :

- État des pneumatiques
- Fonctionnement de l'éclairage
- Date de passage aux mines, carnet d'entretien, carte AS24/Total, carnet de lettres de voiture, télépéage
- Possession de l'assurance et de la carte grise
- Licence communautaire
- Constat amiable
- Carnet du passage du Verdon
- Cahier de prise en charge de marchandise
- EPI : gilet HV, casque ou casquette, lunettes

Pour le tracteur, vérifiez :

- Arrêté
- Carte 1^{ère} et 2^{ème} Catégorie + livret
- Rétroviseurs extensibles*
- Etat du treuil + vignette de contrôle
- Triangle, une boîte d'ampoule, une pige
- 2 gyros de cabine
- Extincteurs
- 10 équerres, 10 sangles de 9m + cliquets, 4 sangles de 12m, 4 sangles à bateaux
- 1 panneau convoi souple + 4 tendeurs
- 1 bombe de dégrissant

Pour la remorque, vérifiez :

- 12 petites sangles avec cliquet
- Elingue
- Bâches
- 6 câles de roues*
- 4 grosses câles
- 4 demie câles
- coffre qui ferme à clé
- 2 manivelles (petite et grande)*
- 3 cônes
- 4 gyros
- 4 tendeurs
- Panneau convoi souple, panneau convoi AV et AR
- Cric
- Timon, timon roue*
- Tuyau d'air , manomètre
- 16 demi équerres, 10 sangles de 9m + cliquet, 6 sangles de 12m + cliquets
- Poulie de renvoi*
- Extincteurs
- 8 chaises avec sangles*
- Etat du treuil + vignette de contrôle

Pour la voiture pilote, vérifiez :

- Les feux et signalisation de danger
- Le triangle de signalisation
- Les niveaux, entretien véhicule
- Les pneumatiques

Signalez les éventuelles anomalies à l'exploitation ou au garage avec une fiche d'état de véhicule.

* spécifique au transport de Mobil-Home



Rappels réglementaires :

- **Veiller au bon état et à la propreté de votre matériel** (tracteur, remorque, VP). Tester quotidiennement les organes de sécurité (contrôle des niveaux, pression,...).
- Prendre connaissance et **respecter le protocole de sécurité** de l'entreprise d'accueil (plan de circulation, règlement interne du site...).
- N'utiliser que du **matériel adapté** et en bon état (E.P.I : chaussures, gilet, casque avec jugulaire 4 points, lunettes, outillage).

Validité des autorisations	1^{ère} catégorie	2^{ème} catégorie (< 48 Tonnes)	2^{ème} catégorie (48T ≤ Masse Totale ≤ 72T)	3^{ème} catégorie (dépassement de gabarit uniquement)
Validité des autorisations	36 mois	Permanente ou à l'itinéraire : 36 mois	Individuelle ou à l'itinéraire : 36 mois	36 mois
Itinéraire de raccordement	20 KM autorisés sans autorisation	autorisé avec autorisation de raccordement	/	/

Gabarit du convoi		1^{ère} catégorie	2^{ème} catégorie (48T < Masse Totale ≤ 72T)	3^{ème} catégorie (poids ≤ 72T)
Largeur (m)	Long. (m)			
L ≤ 3m	l ≤ 20m	x		
	20m < l ≤ 25m		x	
	25m < l ≤ 30m			véhicule pilote
	30 < l ≤ 40m			- véhicule pilote - véhicule de protection AR
3m < L ≤ 4m	l ≤ 25m		véhicule pilote	
	25m < l ≤ 30m			véhicule pilote
	30 < l ≤ 40m			- véhicule pilote - véhicule de protection AR
4m < L ≤ 4.5m	l ≤ 25m			véhicule pilote
	25m < l ≤ 30m			- véhicule pilote - véhicule de protection AR
	30 < l ≤ 40m			- véhicule pilote - véhicule de protection AR
4.5m < L ≤ 5m	l ≤ 40m			- véhicule pilote - véhicule de protection AR
L > 5m	Et/ou l > 40m			- véhicule pilote - véhicule de protection AR - guideur moto

REMARQUE : La notion de poids n'est pas prise en compte dans ce tableau pour les transports de 2^{ème} catégorie car les moyens en place ne permettent pas de transporter des charges de plus de 72 Tonnes.

Circulation sur autoroutes :

Les dérogations à l'interdiction générale de circulation des convois sur autoroute sont établies en fonction des caractéristiques des convois.

Convois relevant du premier groupe :

Sont concernés les convois de 1^{ère} et de 2^{ème} catégories remplissant les conditions suivantes :

- Largeur inférieure ou égale à 3 m ;
- Dépassement arrière du chargement inférieur ou égal à 3 m et aucun dépassement du chargement à l'avant ;
- Hauteur inférieure ou égale à 4,50 m ;
- Charges par essieu traversant ou ligne d'essieux pendulaires conformes aux dispositions de l'article 15 de l'Arrêté du 04 mai 2006;
- Répartition longitudinale de la charge conformément aux dispositions de l'Arrêté du 04 mai 2006 (sauf pour les engins de 1^{ère} catégorie visés à l'article 17-4 (3) de l'Arrêté du 04 mai 2006).
- Vitesse minimale, par construction, en palier de 50 km/h.

Convois relevant du deuxième groupe :

Les transports dont les caractéristiques excèdent les limites du premier groupe relèvent du deuxième groupe et peuvent être autorisés sur certaines sections, après avis favorable des services gestionnaires concernés, dans les conditions suivantes :

- Lorsque l'itinéraire routier normalement utilisé a été classé autoroute et qu'aucun itinéraire routier de substitution n'a été réalisé à cette occasion. Une logique d'itinéraires doit être recherchée, le convoi autorisé à circuler sur plusieurs sections autoroutières de ce type doit pouvoir être autorisé à rester sur l'autoroute ;
- Lorsque l'itinéraire routier normalement utilisé ne peut être emprunté, et qu'une courte déviation autoroutière ou un franchissement à niveau permet de contourner l'obstacle. Ceci à condition que le transport présente un intérêt économique et qu'il ne puisse être effectué par une autre voie routière ou un autre moyen (aérien, fluvial...).

Franchissement des voies ferrées :

Durée de franchissement des voies ferrées :

Les caractéristiques du convoi (longueur, vitesse de circulation,...) doivent lui permettre de franchir les passages à niveau dans les délais maxima suivants :

- 7 secondes lorsque le passage à niveau est équipé ou non d'une signalisation automatique lumineuse et sonore complétée par des demi-barrières, ou démunie de barrières ou de demi-barrières ;
- 20 secondes lorsque le passage à niveau est gardé par un agent.

Conditions de hauteur :

Lorsque la hauteur des fils de contact est inférieure à 6 m, des portiques de limitation de hauteur G 3 sont installés de part et d'autre de la voie ferrée et une signalisation avancée et de position (panneau B 12) indique la limitation de hauteur applicable.

Le transporteur ne peut franchir un passage à niveau que s'il a l'accord écrit de l'exploitant ferroviaire précisant les conditions de franchissement du passage à niveau quand la hauteur du convoi est supérieure :

- à celle indiquée sur les panneaux B 12 si le passage à niveau est équipé de portiques G 3 ;
- à 4,80 m quand il n'existe pas de portiques G 3.

Garde au sol des véhicules :

Le conducteur doit vérifier la garde au sol de son véhicule, distance entre le point le plus bas du véhicule et le sol (avec un poids de véhicule en état de marche). Notamment lorsqu'il s'agit d'un véhicule surbaissé, il doit s'assurer qu'il peut franchir :

- un arrondi en creux
- un dos d'âne.

Lorsque le convoi répond à ces conditions, seuls les passages à niveau signalés comme présentant des difficultés de franchissement doivent faire l'objet d'un examen particulier par le transporteur.

Les exploitants ferroviaires actualisent et adressent chaque année aux directions départementales de l'équipement la liste des passages à niveau présentant des difficultés de franchissement pour les convois ne satisfaisant pas aux dispositions ci-dessus.

Cette liste figure sur l'autorisation de portée locale du département et sur les autorisations individuelles concernées.

Conditions de largeur :

Lorsque la largeur du convoi excède les limites générales du code de la route, notamment en cas de circulation d'engins de travaux publics, le transporteur doit s'assurer que la largeur libre de la voie de circulation à emprunter au droit du passage à niveau est suffisante. La voie ferrée doit être franchie sans entraîner l'immobilisation du convoi ou de la circulation routière, ni porter atteinte à l'intégrité des installations routières et ferroviaires.

Limitation de vitesse :

	1^{ère} catégorie	2^{ème} catégorie	3^{ème} catégorie
Agglomération	50	40	30
Route	60 (70)	60 (70)	50
Autoroute	80	80	50
Note : (...) vitesse sur route à caractère prioritaire			

Interdictions de circuler :

En application de l'article R. 433-4 du code de la route, la circulation des convois est interdite :

- sur autoroute ; toutefois, le préfet qui a délivré l'autorisation de transport exceptionnel peut accorder des dérogations à cette interdiction dans les conditions déterminées par l'arrêté conjoint prévu à l'article R. 433-5,
- sur l'ensemble du réseau routier et autoroutier du samedi ou veille de fête 12h au lundi ou lendemain de fête 6h sauf dérogation autorisée en cas de nécessité absolue et en tenant compte des circonstances locales, après avis le cas échéant des préfets des départements traversés,
- pendant les périodes et sur les itinéraires d'interdiction de circulation des véhicules de transport de marchandises et de transport de matières dangereuses, définis chaque année par arrêté du ministre de l'intérieur et du ministre chargé des transports,
- pendant la fermeture des barrières de dégel, sur les itinéraires qu'elles concernent,
- par temps de neige ou de verglas ou lorsque la visibilité est insuffisante.

 **Si vous rencontrez un problème d'itinéraire, veuillez prévenir votre exploitation immédiatement.**

Les différents types d'autorisations (arrêtés) :

L'autorisation de transport exceptionnel est un arrêté pris par le préfet de département. Elle peut être collective sous la forme d'une autorisation de portée locale (APL) ou nominative sous la forme d'une autorisation individuelle lorsqu'elle est délivrée sur demande.

• Autorisation de portée locale (APL) :

Pour satisfaire à des besoins locaux permanents, le préfet de département prend un arrêté réglementant la circulation de plusieurs catégories de véhicules ou de marchandises.

Cette autorisation de portée locale concerne :

- le transport de pièces indivisibles de grande longueur ;
- le transport de bois en grume ;
- le transport et la circulation de matériel et engins de travaux publics ;
- le transport de conteneur.

L'autorisation de portée locale peut imposer des conditions de circulation (interdiction de circuler, accompagnement spécifique) en complément de celles prévues par l'arrêté du 4 mai 2006. Le convoi doit respecter les dispositions des 2 textes qui le concernent.

Le déplacement est effectué dans le département concerné par l'APL mais peut être prolongé dans les départements limitrophes à condition qu'une APL similaire soit prise dans chacun des départements concernés. Une copie de l'APL du ou des départements concernés doit accompagner le convoi. Un déplacement qui doit s'effectuer dans une zone géographique plus étendue est réalisé sous couvert d'une autorisation individuelle.

• **Autorisation individuelle :**

La demande d'autorisation individuelle est faite par le pétitionnaire (particulier, entreprise, industriel ou transporteur qui souhaite organiser le transport) ou par un mandataire agissant au nom du pétitionnaire, auprès du service instructeur qui agit pour le compte du préfet de département. L'autorisation est nominative.

La caractéristique la plus forte du convoi détermine la catégorie du transport.

L'autorisation individuelle qui est délivrée tient compte du nombre de voyages à réaliser et peut être :

- **permanente**, valable pour un nombre de voyages illimité à réaliser dans le cadre d'une même nature de chargement ou la circulation d'engins de même nature sur une durée définie de 3 ans maximum ;
- **au voyage**, valable pour un nombre de voyages déterminé à réaliser sur une période définie de 3 ans maximum.

Elle tient compte également de l'itinéraire à emprunter et peut concerner la circulation sur un :

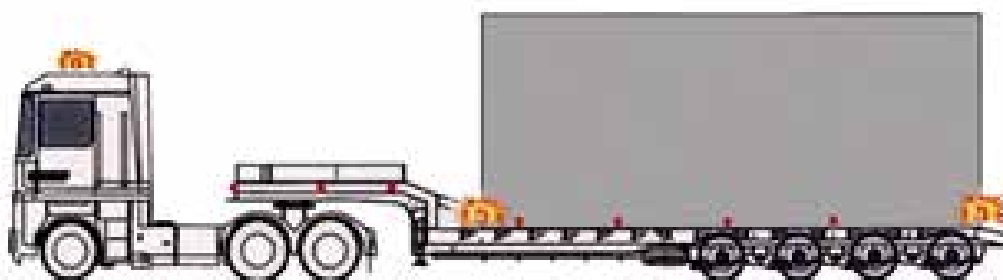
- **réseau préétabli** national ou départemental ;
- **itinéraire de raccordement** pour rejoindre le réseau préétabli depuis le lieu de départ ou quitter le réseau pour rejoindre le point d'arrivée ou accéder à un autre point du réseau ;
- **itinéraire précis** entre un point de départ et un point d'arrivée identifiés.

L'existence de réseaux préétablis facilite la circulation des convois de faible tonnage qui sont peu agressifs pour la chaussée. Ces réseaux ne concernent pas les convois de 3^{ème} catégorie. Le préfet de département définit le réseau accessible aux convois de 1^{ère} catégorie et celui accessible aux convois de 2^{ème} catégorie. Le réseau national est composé de la carte nationale des itinéraires de 1^{ère} catégorie et de la carte nationale des itinéraires de 2^{ème} catégorie uniquement pour les convois dont la masse totale roulante ne dépasse pas 48 tonnes.

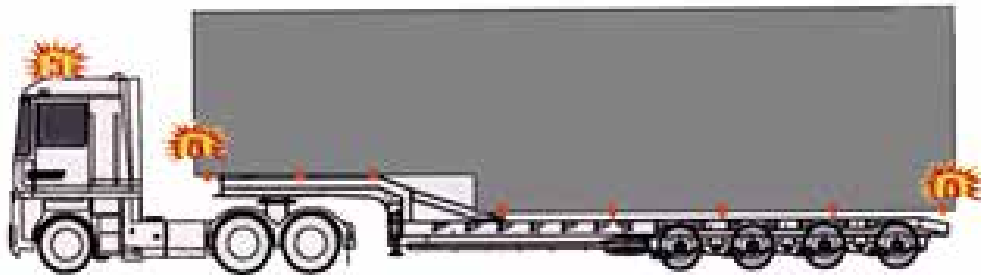
Signalisation Convois/Voiture Pilote :

- 👉 **Allumage des feux de croisement de jour comme de nuit y compris à l'arrêt si l'ensemble empiète sur la chaussée.**
- 👉 **Rajout d'un feu clignotant supplémentaire à l'extrémité d'un dépassement latéral du côté médian de la chaussée.**

Convoi exceptionnel en largeur :



Convoi exceptionnel en masse (1^{ère} catégorie) :



Panneau carré de 0.45m



Bandes rétro réfléchissantes



Panneau rectangulaire
1.10 m x 0.40 m ou 1.20 m x 0.40 m



Panneau rectangulaire 1.90 m x 0.25 m

Convoi exceptionnel avec dépassement compris entre 1m et 4m :



Feu tournant ou à tube à décharge



Feu d'encombrement avant blanc



Feu d'encombrement arrière rouge



Feu de position ou
dispositif catadioptrique latéraux



Marquage rétro réfléchissant
constitué de bandes de couleur
jaune ou blanche conforme à la
réglementation ECE 104 Classe C
(Arrêté du 15/07/54 modifié)

Voiture Pilote :



Bandes rétro réfléchissantes



Panneau rectangulaire
1.10 m x 0.40 m
ou 1.20 m x 0.40 m



Feu tournant
ou à tube à décharge

Allumage des feux de croisement de jour comme de nuit.

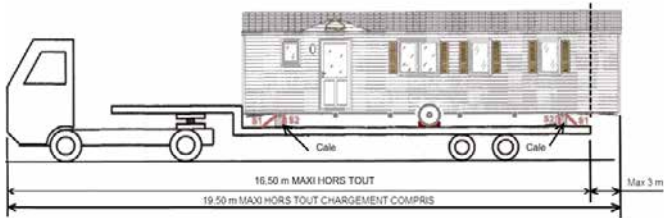
Gestion du transport de Mobil Home :



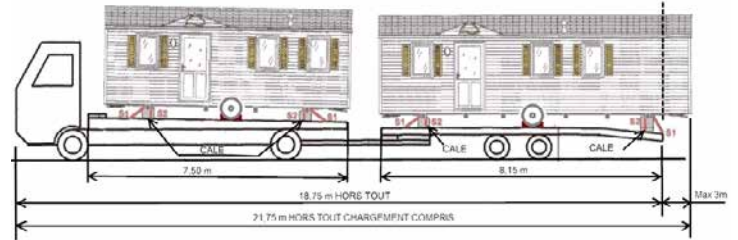
Avant le chargement si vous constatez que les pneus du Mobil Home sont dégonflés ou crevés, vous ne devez pas le charger mais prévenir votre exploitation qui fera le nécessaire avec le client.



Mobilhome - chassis standard :



Mobilhome - chassis sur traverses longitudinales :



Selon le modèle de camion les roues peuvent être légèrement dégonflées ou enlevées.

Chargement :

- Déplier les rampes arrières de la remorque et positionner les rampes intermédiaires entre le porteur et la remorque.
- Accrocher le câble de treuil sur le Mobil Home à l'aide du timon.
- Placer les chaises de calage à l'horizontale.
- Lever le Mobil Home par l'avant à l'aide de la barre hydraulique.
- Enlever les roues.
- Mettre la planchette de calage sous l'axe de roue.
- Arrimer le mobil home grâce aux sangles 3 points à ce niveau sans oublier les protections sur le chassis.




- Tirer le 2ème Mobile Home sur la remorque de la même façon que le premier.
- Placer les chaises de calage à la verticale.
- Arrimer le mobile home grâce aux sangles 3 points à ce niveau.
- Placer les cales roues de chaque côté.
- Positionner la signalisation obligatoire (gyrophares, panneau convoi exceptionnel, panneaux carré rouge et blanc) et placer les extensions de rétroviseur.





- Il est **strictement interdit de mettre le crochet de sangle directement sur les traverses des mobil homes** : les conséquences sont désastreuses.
- Vous devez **impérativement faire le tour complet des traverses** en ayant pris soin de mettre des protections dessous afin que les sangles ne se coupent pas, les trois crochets de sangle étant attachés au plancher du véhicule (ce que l'on appelle : faire la boucle).
- Vous devez **prévenir impérativement l'exploitation si vous mettez plus d'une heure** au chargement des mobil-homes.
- Vous devez **prévenir impérativement l'exploitation si le client souhaite vous confier de la marchandise supplémentaire**.
- en cas d'incertitude du lieu de livraison prévenir l'exploitation ou laisser dehors.

 **Nous constatons fréquemment des réserves émises à la livraison dues à l'accès difficile de certains campings. Vous devez impérativement prévenir l'exploitation lorsque vous estimez que l'accès risque d'engendrer de la casse sur les mobil homes. Prenez des photos. Nous vous dicterons la marche à suivre après accord du client.**


Déchargement :

- Dans la mesure du possible, **éviter de vous mettre sous la charge**.
- **Accrocher le câble de treuil** sur le Mobil Home à l'aide du timon (le timon se fixe avec un boulon et un écrou).
- **Enlever toutes les cales et les sangles** du 1^{er} Mobil Home.
- **Descendre les rampes arrières** de la remorque.
- **Décharger le 1er Mobil Home**.
- **Détacher les sangles**.
- **Remettre les roues** en levant le Mobil Home par l'avant à l'aide de la barre hydraulique.
- **Retirer les chaises** de calage.
- **Positionner les rampes intermédiaires** entre le porteur et la remorque.



- **Accrocher le 2ème Mobil Home** de la même façon que le 1^{er}.
- **Déplacer le Mobil Home** sur la remorque.
- **Avancer le véhicule**.
- **Décharger le 2ème Mobil Home**.
- **Descendre les béquilles** des Mobil Home pour éviter qu'ils se déplacent.
- **Ranger le matériel**.



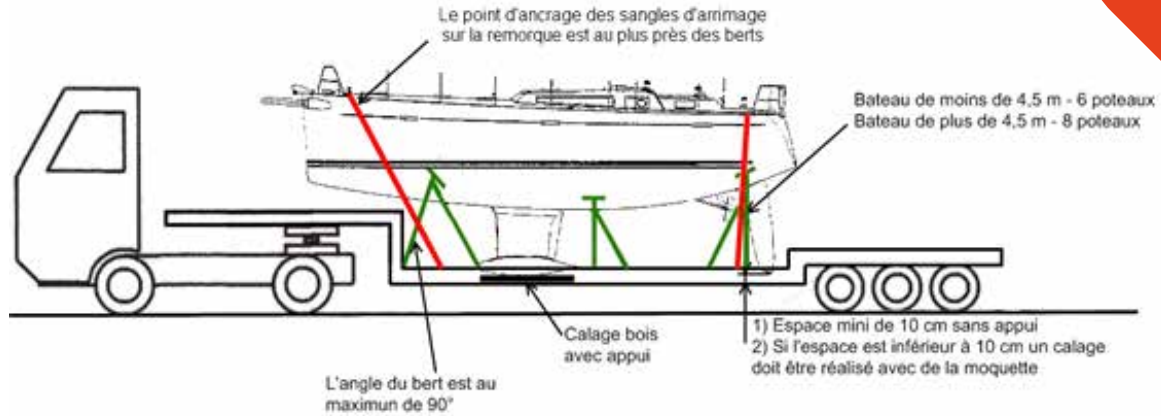
 **Au déchargement, si vous rencontrez des difficultés pour pénétrer dans le camping et procéder en toute sécurité à la mise en place, vous devez prévenir votre exploitation et c'est elle qui décidera en concertation avec le client de la faisabilité. En cas d'incertitude, vous laissez le Mobil Home à l'entrée du site avec l'accord de votre exploitation.**



Il est formellement interdit de passer derrière le Mobil Home lorsque celui-ci est simplement maintenu par le treuil.

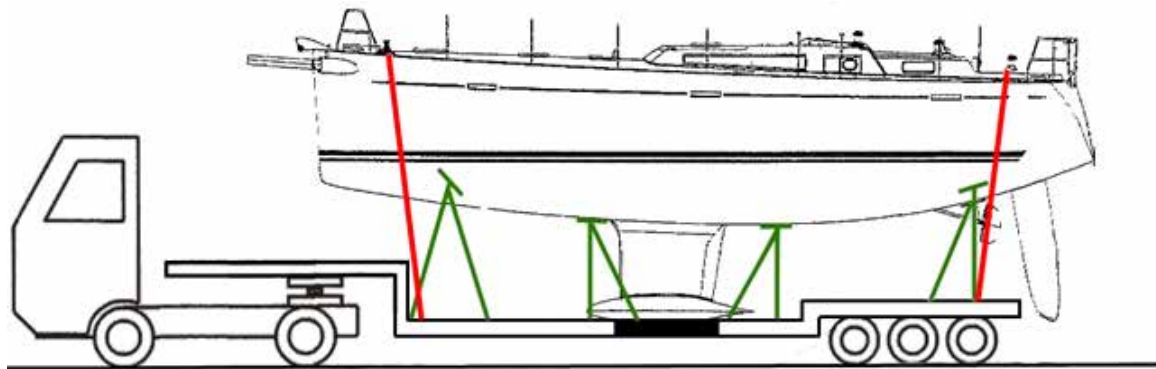
Gestion du transport de bateaux :

Bateaux à voiles :



- **La quille ne doit pas reposer directement sur le fond de la remorque.** Une cale en bois et de la moquette sont à intercaler.
- **Les patins des poteaux sont impérativement recouverts de moquette** de manière à protéger la coque.
- **Le safran n'est pas en appui sur la remorque.** L'espace doit-être au minimum de 10 cm. Si l'espace est inférieur à 10 cm un calage doit être réalisé avec de la moquette.

Pour un bateau de plus 4.5 mètres 8 poteaux doivent être mis en place :



- **De la moquette est insérée** entre la sangle et la coque pour la protéger.
- **Les poteaux sont positionnés à la verticale et vers l'intérieur de la remorque.** Il ne faut pas qu'ils débordent de la remorque (Poteaux sortants).

👉 **Lorsqu'une housse de protection est abîmée, elle doit être retirée pour pouvoir circuler en toute sécurité.**

Le mât :



Le mât est chargé sur le champ de manière à ce qu'il soit **le plus rigide possible** (Partie haute à la verticale) lors du transport et ainsi éviter tout risque de détérioration. Pour plus de facilité, **le mettre dans cette position au moment du grutage.**

Fixation du mât à l'avant de la remorque :

- Tour mort avec la sangle.
- Moquette de protection.
- La poutre pour le support du mât fait au moins 10 cm de large.
- Tendeur de sécurité de chaque côté
- Une sangle de maintien est impérativement positionnée sur le milieu du mât pour éviter tout effet de balancement lors du transport qui pourrait endommager le mât.

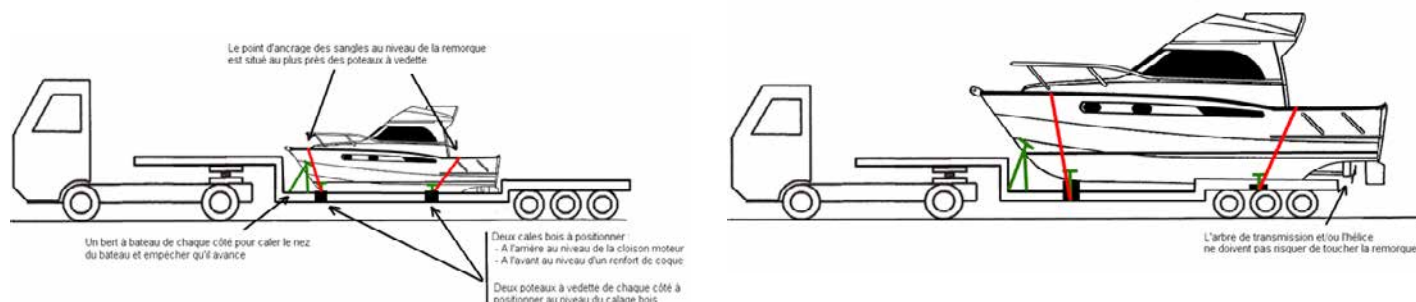
 **Le mât ne doit pas reposer sur le panneau « CONVOI EXCEPTIONNEL »**



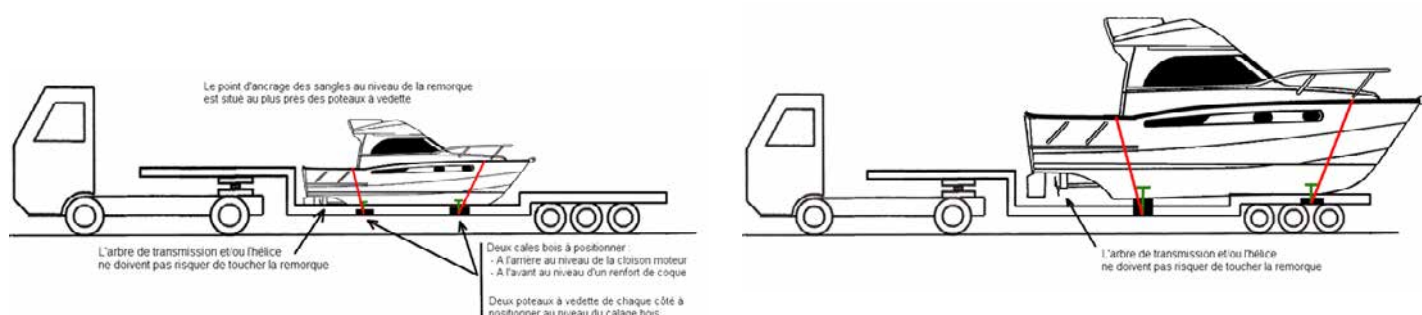
Vedettes :

- Repérer les points forts sur la coque (Cloisons intérieures)
- Privilégier un calage en deux points sur les points forts de la coque
- Lorsqu'une housse de protection est abîmée, elle doit être retirée pour pouvoir circuler en toute sécurité

chargées vers l'avant :

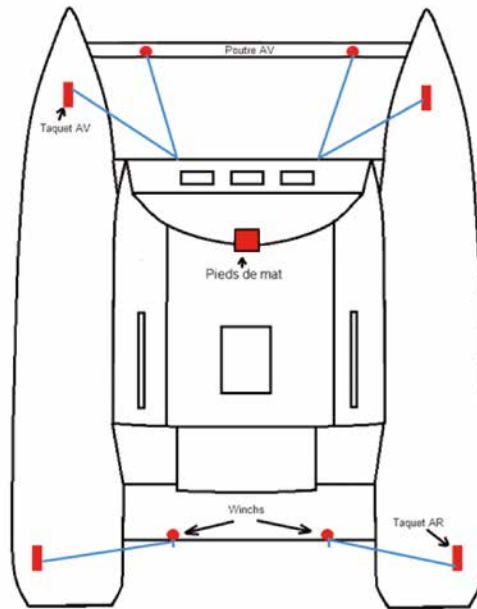


chargées vers l'arrière :



Catamaran :

- Le bateau est **sanglé sur la structure hydraulique**.
- **Les sangles passent sous le bateau.**
- Pour éviter de monter sur le bateau **ne pas sangler au pied de mât**.
- **À l'avant**, les sangles sont positionnées sur la poutre AV puis sur les taquets AV.
- **À l'arrière**, les sangles sont positionnées sur les winchs puis sur les bossoirs ou les taquets AV.



Avant le départ :

- **Les sangles doivent être soigneusement attachées.**
- Il est impératif de piger le bateau, de noter la hauteur mesurée sur la «**Fiche de prise en charge de marchandise**» et de rendre compte à l'exploitation. Si la hauteur du chargement n'est pas conforme au devis **se munir de l'arrêté correspondant à la mission**.
- Compléter **obligatoirement** le document interne «**Fiche de prise en charge de marchandises**».
- A faire viser par l'expéditeur et en cas de refus, annoter le document par la mention «**refus de signer**».



TRANS MOBIEL **J&J TRANS** **ALBATRANS** *Fiche prise en charge de la marchandise*

Dans le but de vous apporter un meilleur service et dans le cadre de la DEMARCHE QUALITE en place dans l'entreprise, nous vous proposons de compléter la présente « FICHE DE PRISE EN CHARGE DE LA MARCHANDISE ».

Modèle : N° de chassis / N° de Cde :

Dimensions du chargement : L : I : MH occasion (si oui faire impérativement des photos)

Lieu d'enlèvement : Camping Usine Terrain privé Autre

Lieu de déchargement : Camping Usine Terrain privé Autre

Désignation	Oui	Non	Abîmé	Rayé	Cassé
Timon					
Roue jockey					
Gouttières					
Bardage					
Angles					
Purvis					
Fenêtres					
Châssis					
Béquilles					
Roues					
Détendeur Gaz					
Éclairage extérieur					
Toiture					
Falçage/bardage					
Autres					

DATE CHARGEMENT : DATE DECHARGEMENT :

Observations au chargement : Observations au déchargement :

Expéditeur	Chauffeur	Destinataire	Chauffeur
Nom, Prénom, Visa	Nom, Prénom, Visa	Nom, Prénom, Visa	Nom, Prénom, Visa

IMPORTANT : Nous vous rappelons que la responsabilité du transporteur ne saurait être engagée pour les dommages causés :
 - aux accessoires qui doivent être impérativement démontés par l'expéditeur avant remise au chargement.
 - à des mobiliers sous « housse rétractable », qui trouveraient leur origine dans l'emballage.
 - à l'intérieur des Mobil homes / Chalets qui doivent impérativement être configurés pour supporter des conditions normales de transport sans dommage.
 Par ailleurs, il appartient au destinataire de vérifier l'état des marchandises et des emballages à l'arrivée en l'absence de réserves précises et motivées, ces derniers sont réputés être livrés intacts.

Ref. SRN 055 V6 Page 1 sur 1

TRANS MOBIEL **J&J TRANS** **ALBATRANS** *Fiche prise en charge de la marchandise*

Dans le but de vous apporter un meilleur service et dans le cadre de la DEMARCHE QUALITE en place dans l'entreprise, nous vous proposons de compléter la présente « FICHE DE PRISE EN CHARGE DE LA MARCHANDISE ».

..... MAT
..... BOME

Le nom du conducteur responsable est :

TYPE DU BATEAU : N° DES PLOMBES :

LES DIMENSIONS DU CHARGEMENT SONT :
 L : I : H : Pb :

LES OBSERVATIONS CONSTATEES AU CHARGEMENT SONT :

LES OBSERVATIONS CONSTATEES AU DECHARGEMENT SONT :

LA NATURE DES DOMMAGES CONSTATEES SONT
 (Préciser la localisation sur la marchandise transportée: cuve, bateau, mât, accastillage...)

Arraché Effaîlé Plié Peinture
 Enfoncé Oxydé Troué Autre :

IMPORTANT : Nous vous rappelons que la responsabilité du transporteur ne saurait être engagée pour les dommages causés :
 - aux accastillages et accessoires qui doivent être impérativement démontés par l'expéditeur avant remise au chargement.
 - à des bâteaux emballés sous « housse rétractable », qui trouveraient leur origine dans l'emballage.
 Par ailleurs, il appartient au destinataire de vérifier l'état des marchandises et des emballages à l'arrivée en l'absence de réserves précises et motivées, ces derniers sont réputés être livrés intacts.

DATE CHARGEMENT :	Chauffeur	DATE DECHARGEMENT :	Chauffeur
Expéditeur	Nom, Prénom, Visa	Destinataire	Nom, Prénom, Visa
Nom, Prénom, Visa	Nom, Prénom, Visa	Nom, Prénom, Visa	Nom, Prénom, Visa

Ref. SRN 055 V6 Page 1 sur 1

Mettre la mention "RAS" dans les observations si, à la réception, vous n'avez pas de remarque. Et au contraire, si vous constatez une avarie ou émettez des réserves, soyez très précis dans votre descriptif.

D. Les comportements de conduite :

Conduite en sécurité :  **Le respect du code de la route s'impose !**







Les grands principes que vous devez appliquer sont les suivants :

- Respect des temps de travail, de conduite et de repos,
- Respect des vitesses réglementaires et permises en fonction des circonstances (même lors de l'utilisation des chariots),
- Respect des distances de sécurité,
- Respect du port de la ceinture de sécurité, même lors de l'utilisation des chariots élévateurs
- Respect des autres usagers automobilistes, deux-roues, piétons, ...
- Interdiction de téléphoner (3 points - 135€)



Avant chaque trajet, il vous appartient de préparer avec soin votre itinéraire. Vous devez l'établir en fonction :

- de la distance,
- de la nature du chargement (hauteur, ...),
- de la sécurité,
- de la rapidité,
- du coût (péages),
- des infrastructures routières (tunnels, ferries, ...).

Véhicule				 	
≤ 3.5 T	130	110	90	90	50
≤ 3.5 T (Temps de pluie)	110	100	80	80	50
3.5 T < PTAC < 12 T	90	90	80	80	50
TRR < 3.5 T et PTRR < 12 T	110	110	80	80	50
> 12 T isolé	90	80		60	50
> 12 T articulé	90	80		60	50
MD sans ABS	80	60		60	50
MD avec ABS	80	70		60	50

Charte Eco-conduite :

- **Je ne fais pas chauffer le moteur à l'arrêt** (à la prise en main du véhicule, roulez à vitesse modérée sans pousser les vitesses lors des 5 premiers kilomètres).
- **Je coupe mon moteur en cas d'arrêt prolongé** (l'arrêt-redémarrage d'un véhicule consomme moins de carburant que de laisser tourner le moteur au ralenti).
- **Je planifie mon itinéraire** et je m'informe des conditions de trafic pour éviter les bouchons.
- **Je reste attentif** en toutes situations.
- **J'adapte mon régime moteur** aux différentes situations : pas de sur ou sous régimes. Aidez-vous du compte-tour, utilisez la plage adaptée du compte-tour en fonction du relief, ne poussez pas inutilement le régime moteur ce qui peut économiser jusqu'à 20% de carburant.
- Dès que les infrastructures routières le permettent, **j'utilise le système de régulateur adaptatif** de mon ensemble.
- **Je vérifie régulièrement la pression des pneus.**
- **J'anticipe les situations** afin de maintenir une vitesse constante en évitant les à coups (succession de freinages et de fortes accélérations peut entraîner une surconsommation de 20 à 40%).
- **Je ne roule pas au point mort** (lâchez l'accélérateur en descente, anticipez et rétrogradez pour utiliser le frein moteur).
- **Je respecte les distances de sécurité** (en utilisant le frein moteur et en rétrogradant dans les zones de ralentissement vous éviterez les freinages et accélérations brusques). Je ne subis pas le véhicule qui me précède.
- **J'utilise la climatisation avec modération** (les véhicules climatisés consomment en moyenne sur une année 5% de carburant de plus que ceux qui ne le sont pas).
- **J'évalue ma consommation de carburant** et je le note sur la feuille de frais de route.

3. ACTIVITÉS LOGISTIQUES

A. L'activité logistique :

Le Groupe Sarrion possède plusieurs entrepôts. Nous employons des caristes et agents logistiques rattachés aux différentes agences du groupe.

On y traite l'ensemble des flux logistiques externes. Les flux logistiques externes se décomposent en deux types de flux :

- **les flux d'approvisionnement (ou flux amont)**, qui désignent les mouvements de matières du fournisseur jusqu'aux entrepôts pour le compte du client.
- **les flux de distribution (ou flux aval)**, qui concernent les produits de l'entrepôt vers le magasin de l'entreprise cliente.

En tant que logisticien et cariste sur nos activités entrepôt, **votre rôle est déterminant dans la réalisation de prestations de qualité**, plus particulièrement concernant les points suivants :

- réalisation des opérations de chargement et de déchargement des camions,
- soin apporté aux marchandises manutentionnées,
- optimisation du rangement des dépôts,
- respect des règles de sûreté et de sécurité du site
- entretien du matériel,
- fiabilité des opérations administratives,
- remontée systématique des informations.



 **Toute anomalie constatée doit être remontée à votre supérieur via la fiche de Relevé d'incident logistique SRN044.**

Règles principales et tenus des locaux.

Consignes de travail :

- A la fin de chaque journée le cariste doit remettre son **chariot en charge** dans le local de charge et **signaler toute anomalie de fonctionnement au responsable**.
- Penser à laisser le **matériel propre** (pas d'étiquettes collées sur les appareils ni de poussière ou d'acide).
- La zone de travail doit être laissée **propre et rangée**. “ Je casse donc je ramasse “
- Respecter **le tri des déchets**, utiliser les poubelles pour les papiers d'étiquettes. **Ne pas jeter les papiers au sol, ni sur les palettes des clients**.
- Les produits non-conformes doivent être placés sur **la zone non-conforme** et les documents remis au responsable.
- Filmage, vérifier que chaque palette soit **bien filmée avant le stockage**.
- Respecter **les consignes de stockage palette** afin de limiter les risques de casse et de chute de la marchandise de plus les autres collaborateurs pourront travailler plus facilement à votre suite.
- Utilisation du **portable à titre personnel interdit** pendant les opérations de travail ainsi que le port des écouteurs.
- Respect des collègues.

Tenue des espaces de travail:

- **Interdiction de fumer** en dehors des zones définies. Mégots jetés dans les **collecteurs** et pas au sol.
- Quand je quitte une zone ou pièce, **éteindre les lumières**.
- Garder les bureaux et salles de repos propres.
- Respecter les **plans de nettoyage** : Zones de stockage , plateforme de chargement/déchargement et fosses des quais.
- Respect des obligations en matière de sanitation.

B. Les consignes d'accès en zone logistique :

Vous représentez l'entreprise vis-à-vis des chauffeurs extérieurs qui viennent charger et des clients pour lesquels nous stockons de la marchandise. Pour cela, vous devez respecter et veillez au respect de quelques règles élémentaires :

- Restez courtois avec les chauffeurs et les clients, quelle que soit la situation.
- Soyez discret sur le fonctionnement et la vie de l'entreprise lorsque des personnes extérieures se présentent sur site.

Vis-à-vis des personnes extérieures, soyez vigilant et exemplaire sur le respect des règles de sécurité et de sureté établies sur le site, elles doivent :

- Se présenter à l'accueil.
- Signer le protocole de sécurité ou scanner à l'accueil du site le QR Code du protocole (format e-protocole).
- Remettre les clés du camions pendant le chargement/déchargement.
- Ne pas circuler librement sur le site.

Equipement du personnel

La sécurité durant votre travail : C'est la vôtre et celle de vos collègues.

Les caristes travaillant dans nos entrepôts doivent être obligatoirement munis de chaussures de sécurité, d'un gilet haute visibilité et disposer de gants de manutention.

Les EPI sont obligatoires. Elles vous sont fournies à votre arrivée. Pour votre sécurité portez-les :

- les **gants** : ils protègent des coupures,
- le **vêtement de travail adapté et de haute visibilité** (gilet haute visibilité) : c'est une des premières mesures d'hygiène et de sécurité,
- les **chaussures de sécurité** (obligatoires) : elles protègent des chutes d'objets lourds, des perforations et limitent les risques de glissades.



Toute personne autorisée à se rendre sur les quais doit porter ses équipements de protection individuelle (EPI) :

Attention, les accès aux quais pour les personnes extérieures ne sont autorisés que sur acceptation du responsable d'entrepôt en poste.

Signalisation sur les entrepôts :

Pour la sécurité de tous soyez attentifs aux informations site et respect de la signalétique par panneaux du site.

Accès interdit :



Engins de manutention :



Ne pas fumer :



Emplacement extincteur à poudre :



Direction à suivre en cas d'évacuation :



Risque électrique :



DANGER ELECTRIQUE

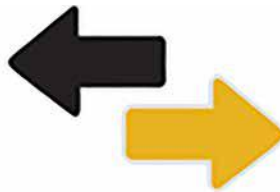
DEFENSE ABSOLUE DE RETABLIR LE COURANT

C. La circulation en logistique :

- **Bouclez la ceinture de votre chariot** avant chaque utilisation.
- **Ne passez pas sous une charge** en hauteur ou ne restez pas en dessous.

Attention au passage des véhicules de manutention.

- **Garder** en toutes circonstances **la maîtrise du chariot ou de la nacelle**.
- Respecter la consigne des **3 points d'appui** lors de la montée et descente du chariot.
- **Observer la signalétique**, règles et sens de circulation en vigueur sur l'entrepôt.
- **Conduire prudemment**, éviter les démarrages, virages et arrêts brusques.
- Freiner progressivement, et **sans brutalité**.
- **Ralentir et avertir aux zones de croisements** et à l'approche des piétons.
- Regarder dans le sens de la marche pour toujours conserver **une bonne visibilité du parcours**.
- **Maintenir une distance suffisante** entre deux engins circulant dans le même sens.
- **Garder** les pieds, et d'une manière générale, **toute partie du corps dans le gabarit** du chariot ou panier de la nacelle et à l'écart des organes élévateurs.
- **Surveiller la charge**, surtout dans les virages et particulièrement si elle est encombrante et peu stable.
- Lors des descentes en engins, **contrôler et réduire la vitesse en freinant**.
- Sur terrain humide, glissant ou inégal, **réduire la vitesse**.
- Au niveau des ponts de liaison ou quai de chargement, **ne jamais s'engager sans être certain** :
 - qu'il est bien prévu pour le poids total du chariot en charge,
 - que le moyen de transport avec lequel il est en liaison ne peut se déplacer,
 - qu'il est convenablement mis en place et amarré.
- Passerelles, rampes ajustables, planchers de camions, ascenseurs, monte-charge... **Ne jamais s'engager sur un tel équipement sans avoir la certitude qu'il est bien prévu pour le poids et l'encombrement du chariot chargé** et sans s'être assuré de son bon état.
- **Ne pas s'engager en présence d'une personne** dans le compartiment de chargement.
- **Ne pas arrêter ou stationner l'engin** :
 - à un emplacement gênant pour la circulation,
 - dans une pente sauf cas exceptionnel et après avoir calé les roues,
 - hors de son emplacement de remise défini
 - en cas de stationnement d'assez longue durée au cours du service, arrêter le moteur et si vous le quittez, retirer la clef du contact.
- **Respectez les zones de stationnement**.
- **Ne pas heurter le véhicule**.
- **Ne pas faire demi-tour sur un plan incliné**.



Les chariots de manutention :

Pour Rappel, il est **interdit de conduire un engin de manutention sans autorisation** interne préalable.

Tout opérateur doit disposer à minima d'une autorisation de conduite délivrée par l'employeur et/ou d'un titre de type CACES Chariot.

Un matériel fonctionnel et en bon état permet de garantir des opérations de manutention «mécanique» de qualité et en toute sécurité.

Contrôle obligatoire à la prise de poste :

- récupérer la clé de contact,
- absence de fuites sous le chariot,
- fixation des capots,
- niveau d'huile moteur,
- réglages du siège,
- état de la ceinture de sécurité,
- absence de fumées anormales au démarrage,
- fonctionnement de l'élévation,
- progressivité du démarrage et de l'arrêt normal,
- fonctionnement de l'avertisseur sonore, des feux et de l'éclairage,
- prendre connaissance des instructions spécifiques journalières du site si communiquées (état des sols, stabilité des stockages...),
- état général,
- état et pression des pneus ou des bandages, galets ...
- niveau de carburant et/ou charge de la batterie,
- niveau de liquide de frein,
- niveau d'électrolyte si ce n'est pas le cas, il doit faire l'appoint,
- témoins et manomètres du tableau de bord,
- fonctionnement et retour des leviers et manettes de commandes hydrauliques,
- fonctionnement de l'inclinaison et du tablier à déplacement latéral (TDL),
- fonctionnement correct des freins et de la direction.

Consignes de sécurité relatives aux engins de manutention :



- ne pas se faire transporter sur le chariot,
- pour les chariots à conducteur accompagnant, conduire ces derniers en le dirigeant par la poignée de timon tout en marchant à côté bras tendu,
- ne jamais circuler fourche haute, à vide ou en charge. Garder la fourche à environ 15 cm du sol, mât incliné en arrière au maximum,
- ne jamais circuler avec une PEMP en position déployée,
- se faire guider lors du déplacement de la nacelle où a minima coordonner vos déplacements en amont avec les autres engins et équipes,
- aborder les virages à faible vitesse,
- tenir compte de la hauteur de passage libre sous les portes et ouvrants, adapter la hauteur des chargements,
- en cas de descente d'une pente en charge, réaliser l'opération uniquement en marche arrière,
- respecter les zones de stationnement et zones de charge définies et identifiées.

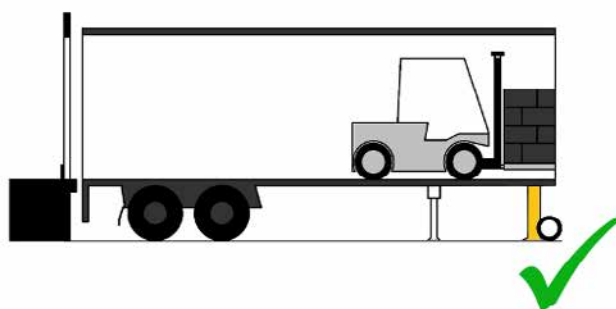
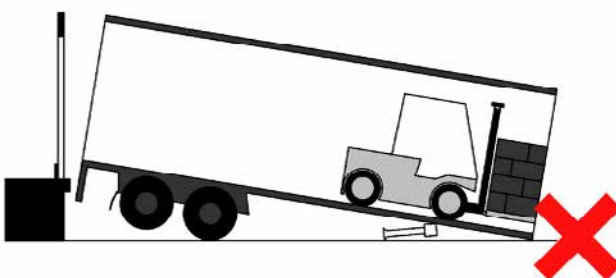
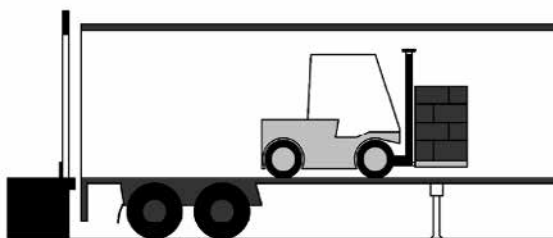
Règles de chargement / déchargement avec chariots en logistique :

Les règles et points de contrôle cités ci-dessous lors des opérations de chargement/déchargement sont à respecter scrupuleusement à la fois pour les chariots à conducteur accompagnant mais aussi pour les chariots à conducteur porté.

- **Ne jamais dépasser** pour le chariot, avec son équipement porte-charge, **la capacité indiquée** sur la plaque du chariot lors de ces opérations.
- **N'augmenter, sous aucun prétexte, la valeur du contrepoids**, soit en ajoutant un poids, soit en faisant monter du personnel à l'arrière de l'appareil, dans le but de soulever des charges supérieures à celles indiquées par le constructeur.
- **S'assurer du bon état des palettes.**
- **S'assurer que les charges sont équilibrées et stables lors de la préhension**, voire amarrées sur leurs supports, de façon à éviter tout risque de glissement ou de basculement.
- **Engager les bras de fourche à fond sous les charges**, lever légèrement et incliner immédiatement le mât (ou les bras de la fourche) en arrière.

👉 **L'utilisation simultanée de deux chariots pour manutentionner des charges lourdes ou encombrantes est une manœuvre strictement interdite.**

- **S'assurer de l'immobilisation du véhicule (calage frein de parc, consignation des clés de contact à l'accueil), avant tout début d'opération de chargement ou déchargement.**



D. Le chargement et la réception de marchandise :

Les opérations de chargement et de déchargement des véhicules font partie de l'activité quotidienne des caristes de nos entrepôts. Il est donc important de respecter **un certain nombre de consignes permettant de mener à bien ces opérations** :

- s'assurer de **l'immobilisation du véhicule** (calage, frein de parc, consignation des clés), avant tout début d'opération de chargement ou déchargement, et pendant toute la durée des opérations à quai (système de consigne des clés..)
- **éviter de rouler au bord des quais** (risques de chutes),
- vérifier **l'encombrement et le poids** du chariot et de sa charge,
- tenir compte des **possibilités d'affaissement** de la suspension du véhicule,
- avant toute opération de chargement ou après déchargement, **contrôler le bon état du véhicule et éléments de la remorque de chargement** : intégrité des bâches, bon état du plancher, des ridelles.
- débiter le chargement par **l'avant du véhicule**,
- veiller à **ne pas heurter le véhicule et autres éléments de la remorque**.
- **serrer et équilibrer** les charges,
- ne jamais déplacer une charge **en la poussant** (risque de détérioration).

👉 **Lors des différentes opérations à quais, il est strictement interdit de monter à l'intérieur de la remorque lorsqu'un cariste opère. Si besoin d'un guidage par un second opérateur, celui-ci devra se faire du quai.**

Les contrôles lors des opérations de chargement et de déchargement sont de plusieurs ordres :

- **Contrôle du bon état du véhicule**, des éléments de l'ensemble et respect des consignes de sécurité.
- **Contrôle qualitatif de la marchandise** : colis abimés, manquants, mauvaise référence ou référence illisible, ...
- **Contrôle quantitatif** de la marchandise par référence.

👉 **La réception de marchandises est la première opération qui s'effectue dans un entrepôt. Le rôle de la réception est de prendre en charge quantitativement et qualitativement la marchandise.**

Accueil du chauffeur :

- **Indication du quai** de mise à disposition pour la livraison suivant la nature des produits.
- Réception des **documents de transports** (BL, lettre de voiture).
- Sur la lettre de voiture : **inscription de l'heure d'arrivée**.
- **Contrôle et comptabilisation** des palettes déchargées (CF Panneau Critères d'échange des palettes EUR).



Première vérification : la réception quantitative

Il s'agit du contrôle **quantitatif** proprement dit (comptage : nombre de colis) accompagné du **contrôle de l'emballage** (aspect extérieur).

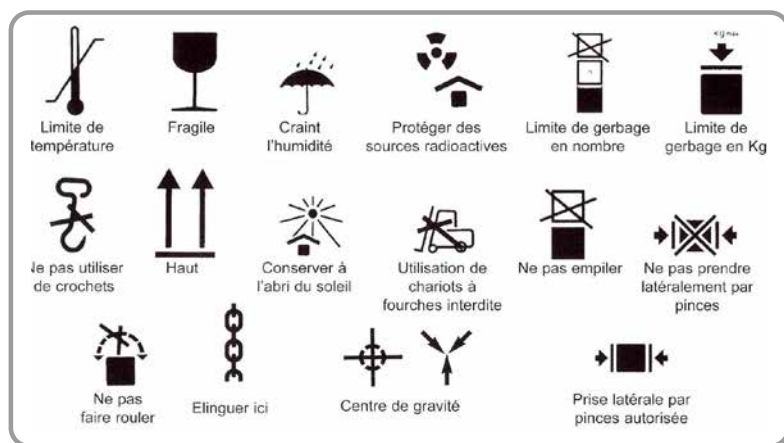
Deuxième vérification : la réception qualitative

C'est l'ensemble des opérations destinées à s'assurer de la **conformité du produit reçu** : colis abimés, manquants, mauvaise référence ou référence illisible, ... Pour cela on va utiliser le bon de livraison.

👉 **En cas d'anomalies constatées, le réceptionnaire doit formuler une ou plusieurs réserves sur le récépissé de transport et le BL. Pour chaque motif de litige ou anomalie, une réserve spécifique est formulée. Elle sera écrite, appuyée de photos et l'exploitation en sera informée. (Cf. Document « Lettre de voiture et formulation de réserves lors de la réception »)**

👉 **Toute gestion de non-conformités logistique fait l'objet d'une remontée d'information et enregistrement sur un document de suivi de référence (SRN 191 NON CONFORMITES LOGISTIQUE).**

Sur l'aspect qualitatif, certaines marchandises nécessitent des conditions de **manutention particulières en raison de leur nature et de leur poids**. A cet effet, des **symboles graphiques** de manutention sont apposés sur les emballages. Le cariste doit connaître leur signification et veiller à la respecter lors des opérations de manutention.



Si c'est conforme, vous collerez l'étiquette de palette sur la palette (prendre soin de ne pas la coller sur le packaging du produit car cela risquerait de le déchirer lors du retrait de l'étiquette par le client).

Une fois que vous avez contrôlé toutes les palettes ou les colis correspondant :

- **Restitution des palettes Euro** (Attention bien l'inscrire sur la lettre de voiture).
- Inscription sur la lettre de voiture, de **toutes les informations indispensables** : l'heure de départ, manquants etc. vous apposerez vos initiales et signerez la lettre de voiture.

Les principales tâches du cariste en expédition sont les suivantes :

- **Déstocker et préparer** la commande client.
- **Charger** la commande client.
- **Établir les documents de transport** pour s'assurer que ce qui y est commandé correspond aux marchandises chargées.
- Signaler au chauffeur, **les consignes spécifiques de livraison**.

E. La gestion des stocks :

La gestion des stocks, l'allocation d'emplacements des marchandises et inventaires dans nos entrepôts sont suivis sous le logiciel intégré groupe (AKANEA).

Un suivi est tenu notamment au regard des **seuils réglementaires ICPE**.

Toute gestion des non-conformités logistique fait l'objet d'une remontée d'information et enregistrement sur un document de suivi de référence (SRN 191 NON CONFORMITES LOGISTIQUE).

4. PRÉVENTION ET SÉCURITÉ

A. Les contrôles sécurité des ensembles routiers :

Quelque soit l'ensemble roulé et le trafic concerné vous devez systématiquement contrôler à chaque prise de service les éléments suivants :

- Le **bon état visuel et intégrité** de votre ensemble (tracteur et remorque)
- Fonctionnalité de la **signalétique lumineuse** et **affichages réglementaires** code de la route.
- L'absence d'anomalies sur **les pneumatiques** (pression, serrage).
- La présence du numéro d'urgence Groupe en cas d'incident.



B. Les équipements de sécurité et de protection :

Plusieurs éléments sont obligatoires et doivent être en votre possession à tout moment sur vos véhicules :

- un **extincteur de cabine** d'au moins 2kg,
- un **extincteur de remorque** d'au moins 6kg,
- une **cale de stationnement**,
- un **triangle** de sécurité,
- et autres équipements spécifiques trafics (Ex : Trousse ADR, ...).



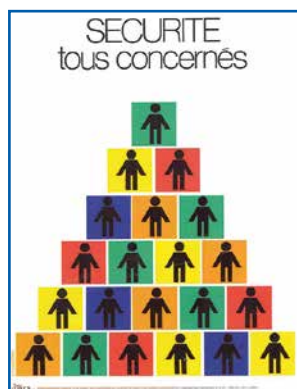
L'utilisation et le port des équipements de protection individuelle (EPI) est obligatoire durant les phases de chargement et déchargement. Votre équipement comprend à minima :

- une paire de **chaussures de sécurité**,
- une paire de **gants de protection**,
- un **casque** ou casquette à visière,
- un **pantalon de travail**,
- un **baudrier** ou gilet de sécurité haute visibilité fluorescent.

👉 Le port des EPI est obligatoire dès la descente de votre cabine. Vous devez vous assurer du bon état de vos équipements. En cas de besoin supplémentaire ou renouvellement adresser votre demande à votre responsable d'exploitation.

C. L'évaluation des risques professionnels (DUERP) :

Article R4121-1 du Code du Travail qui fait état des principes généraux de prévention, le décret n° 2001-1016 du 05/11/2001 qui prévoit que l'entreprise doit tenir un « document unique » d'identification d'évaluation, d'analyse, de traitement et de suivi des risques.



Conscient des enjeux économiques et sociaux qu'ils peuvent représenter pour l'entreprise et pour ses collaborateurs, le Groupe Sarrion a souhaité s'engager dans **une démarche de prévention des risques** qui dépasse la seule contrainte légale faite par l'article R.4121-1 et suivants du Code du travail.

Face à la multiplicité des dangers potentiellement présents sur nos installations et nos activités, le Groupe tient à jour **une évaluation des risques propre à chacune des entités**. L'ensemble des risques identifiés et remontés par les salariés est analysé et réévalué après un incident à caractère majeur et à minima une fois par an.

N'hésitez pas à nous faire remonter vos bonnes idées ou difficultés que vous rencontrez lors de votre activité pour la faire évoluer.

D. Monter et Descendre des véhicules :

Lors de vos activités quotidiennes, les opérations de montées et descentes sont régulières :

- accès à la cabine,
- accès aux flexibles,
- accès au chargement.

RESPECT DES 3 POINTS D'APPUI :

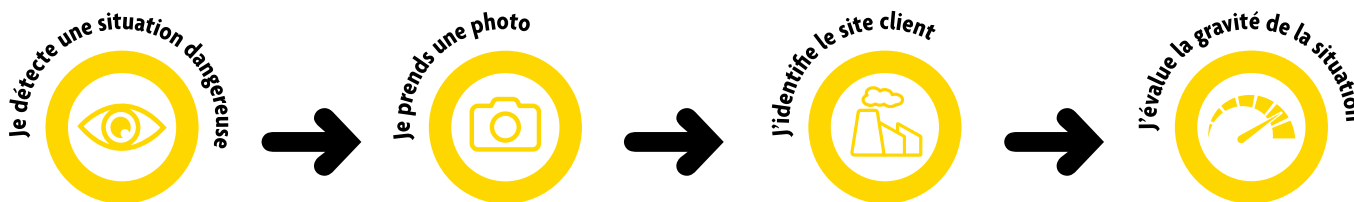
**Deux pieds et une main en appui
ou un pied et deux mains en appui.**

Retrouvez les bonnes pratiques en vidéo :



E. Alerte situations dangereuses :

Dans le cadre de vos activités, vous pouvez vous retrouver confrontés à des situations que vous jugez dangereuses, **adoptez les bons réflexes :**



Informez sans délai votre responsable d'exploitation ! Dans ces situations, ne vous mettez pas en danger, n'agissez pas sans l'accord de votre hiérarchie.

Formalisez vos alertes avec votre responsable d'exploitation, lorsque vous déclarez ces alertes, des plans d'action pourront être mis en place afin d'éviter leur répétition.

F. La déclaration d'accident :

En cas d'accident, savoir remplir un constat amiable :

Les cases de gauche concernent les manoeuvres effectuées par le **Véhicule A.** Les cases de droite concernent les manoeuvres effectuées par le **Véhicule B.**

Rubrique 1, 2 :

Précisez la date et l'heure de l'accident le lieu, en ou hors agglomération, parking...

Rubrique 5 :

Précisez les coordonnées complètes des témoins ainsi que s'ils étaient transportés par l'adversaire

Rubrique 6, 7, 8 :

Vérifiez que l'autre conducteur a lui aussi entièrement complété ces 3 rubriques. **Vérifiez rigoureusement que les immatriculations portées sur le constat sont exactes.**

Rubrique 13 :

Assurez-vous de la lisibilité du croquis et de la concordance avec les cases cochées. **En cas de doute, ne faites pas de croquis !**

Rubrique 11 :

En l'absence de dégâts apparents, exprimez des réserves (sous réserve d'expertise).

Rubrique 14 :

Utilisez cet espace pour compléter les croquis et/ou les cases cochées ou pour exprimer votre désaccord avec l'autre conducteur et pour indiquer des réserves éventuelles sur l'état des marchandises.

Rubrique 3 :

S'il y a des blessés, même légers, inscrivez dès maintenant dans la rubrique 7 au verso, leurs coordonnées complètes.

Case 6 :

Dans la rubrique 14 (Observations) précisez aussi la signalisation existante ou son absence.

Case 10 :

Cochez, même s'il s'agit d'un simple écart.

Case 17 :

Signal de priorité ou feu rouge à bien préciser en rubrique 14 Observations.

Rubrique 12 :

Cochez les cases correspondantes aux circonstances de l'accident, puis indiquez le nombre de cases marquées d'une croix. Indiquez « 0 » si aucune des situations décrites ne correspond aux circonstances de l'accident.

Rubrique 15 : Ne signez pas le constat avant que l'autre conducteur ne l'ait lui-même entièrement complété. Ne rien rajouter après signature et séparation des exemplaires.

Chaque accrochage même minime doit faire l'objet d'un constat. Si le tiers en cause s'enfuit ou ne veut pas remplir le constat, notez l'immatriculation et la marque de son véhicule. **Tout ce que vous inscrivez au dos du constat n'a aucune valeur juridique !**

G. La santé et l'hygiène de vie :

Parce que notre corps est notre principal outil de travail, **il est important d'en prendre soin !**

A cet effet nous rappelons que la médecine du travail est à votre disposition pour tous renseignements, dispositifs d'accompagnement spécifiques au métier dont le programme **TRANSPORTEZ VOUS BIEN** (informations auprès de votre exploitation).

Rappels des principaux points de vigilance et comportements à adopter sur nos activités :

- **Dormir suffisamment** avant de prendre la route, **s'accorder des pauses** assez longues pour se reposer en essayant de dormir, afin d'éviter tout risque de somnolence au volant. **Adopter la pratique de courtes siestes de 15 min** reconnues comme bénéfiques !
- **S'arrêter régulièrement dans le respect des temps de conduite légaux.**

- **Se reposer après des efforts occasionnés** par le chargement / déchargement du véhicule et plus généralement en gérant les différentes phases de son activité.
- Adopter **une alimentation équilibrée et hydratez-vous**.
- **Adopter un comportement professionnel !** Ne pas consommer **ni alcool, ni drogues ou autres substances hors prescriptions médicales**. Respecter les espaces dédiés fumeurs.



TOLERANCE ZERO Alcool, drogues, autres substances... Des contrôles internes du taux d'alcool pourront être réalisés conformément aux dispositions du règlement intérieur. Des sanctions pourront être appliquées sur des cas positifs avérés.

Rester à l'écoute de vos corps et vigilant envers vos collègues ! Signaler tous malaises ou comportements anormaux.

Propreté, respect de nos espaces et outils de travail :

- maintenir **un environnement de travail cabine propre** (Cabines TRR, poste de travail bureau),
- adopter des **pratiques sanitaires responsables** (Se laver régulièrement les mains, aérer les espaces de travail : cabines et bureaux, respect des consignes sanitaires spécifiques sites clients, ...).

Gestes et postures sur nos activités :

[10 exercices d'éveil musculaire en entreprise](#)

Manipulation de charges :

Très souvent, de mauvaises postures ou une mauvaise évaluation du poids de charge sont à l'origine de douleurs. Pour préserver au maximum notre dos, économiser la colonne vertébrale et éviter beaucoup d'accident, il est important de respecter les principes suivants :

- **pousser** une charge au lieu de la tirer,
- **évaluer le poids** de la charge,
- être **équilibré et mobile** sur ses pieds,
- se positionner **face à la charge**, le tronc bien **droit à la verticale**,
- abaisser le centre de gravité par **flexion des jambes**,
- rester au maximum **proche de la charge**,
- **utiliser les jambes** et non le dos pour soulever et reposer une charge,
- **bloquer la respiration** au moment de l'effort le plus violent,
- **multiplier les appuis** en cas de déplacement,
- faites des **pauses régulières** en changeant de position pour soulager.

Lorsque vous déplacez un objet encombrant, faites-vous aider.

Ne déplacez pas de lourde charge tout seul.



[Comment soulever une charge ?](#)

Etirement post conduite :

La position assise prolongée et les vibrations au poste de conduite peuvent entraîner des douleurs au dos. Adopter quelques réflexes à la descente de votre véhicule :

- **Marcher tranquillement** quelques minutes avant toute activité physique.
- Réaliser quelques mouvements lents et progressifs de **flexion et rotation de la tête**.
- Renforcer les muscles du cou en **poussant avec la tête contre les mains placées dans la nuque**.
- **Soulager les lombaires** en jouant sur **le basculement du bassin**. Pour cela plaquer le dos contre un mur, jambes tendues.
- **Creuser les reins** et ramener les pieds contre le mur en maintenant **le dos droit contre le mur**.



- Etirer les jambes par **pression contre un mur**, les mains à hauteur des épaules, jambe en fente avant et le dos en s'accroupissant pieds au sol légèrement écartés.



👉 Retrouver également l'ensemble de nos mesures prises en matière de prévention des troubles musculo squelettique sur les activités du Groupe.

L'engagement dans le programme TMS Pro et les démarches menées visent à **prévenir les risques liés aux TMS dans les activités de manutention, transport et logistique.**

Un plan d'action préventif et correctif est mis en place pour accompagner les salariés sur les TMS.

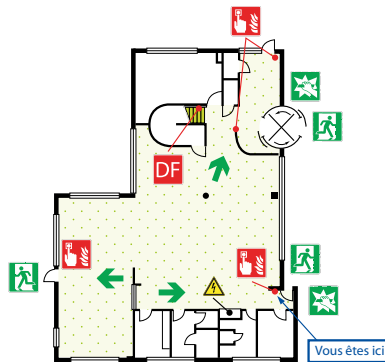
Le risque zéro n'existe pas et les accidents de travail ne sont pas anodins et doivent faire l'objet d'une analyse. Il est important, si vous êtes victime d'un accident, **de prévenir immédiatement** votre responsable et **de débriefer** avec lui, dans les plus brefs délais.

H. La sécurité incendie :

Si vous êtes victime ou témoin d'un incendie, suivez les consignes suivantes :

- Garder votre calme et prévenir votre responsable d'exploitation ou chef de service.
- Déclencher l'alarme ou donner l'alerte (environnement bâtiment).
- Attaquer le feu avec les moyens de lutte appropriés de proximité, sans prendre de risques.
- Faites alerter les secours par votre hiérarchie en cas de non maîtrise.
- Evacuer des locaux par les issues dégagées sans précipitation et dirigez-vous vers les points de rassemblement.

👉 Suivez les instructions et consignes incendie affichées sur site (consignes d'urgence et plan d'évacuation).



Maniement des Extincteurs :

L'extinction rapide de début d'incendie peut permettre d'éviter des catastrophes !

Familiarisez-vous par conséquent avec le maniement et le mode d'utilisation des extincteurs.

Lors des formations ADR (Tous les cinq ans) vous apprendrez à manier correctement ces appareils.

Veillez à ce que les extincteurs soient toujours opérationnels en vérifiant par exemple le plombage, la date d'inspection et la classe de feu. Faites en sorte que les extincteurs soient toujours **facilement accessibles**.

Si vous avez des questions concernant le bon maniement des extincteurs ou en cas de vices, adressez-vous impérativement à votre service formation ou à votre responsable!



I. La sécurité routière :

Lorsqu'un accident ou un incident survient, vous devez :

- **Analyser la gravité et l'ampleur de l'accident ou incident** (dégâts matériels et corporel ainsi que les éléments pouvant mettre en danger la sécurité des biens et des personnes).
- **Mettre l'environnement en sécurité** (Ecarter les dangers, établir un périmètre de sécurité, placer les personnes à l'abri et en sécurité, hors de la chaussée).
- **Alerter les autorités et les secours en cas d'accident grave** (discours clair au service de secours, ne raccrocher que sur indication).
- **Porter secours** (mise en position latérale de sécurité, assistance SST, application des gestes de premiers secours).
- **En aucun cas vous ne devez déplacer la victime.**

 **Protéger - Alerter - Secourir : Pensez à demander votre carte "Réflexes accident !"**



SARRION
Global Solutions

**Réflexes accident :
Protéger, Alerter, Secourir**

- N'oubliez pas de vous exprimer clairement auprès de votre interlocuteur. Le temps que vous passez au téléphone n'est jamais inutile, ne retarde jamais l'intervention et permet une meilleure réponse à l'urgence.
- Ne bougez ou ne déplacez pas les blessés sauf en cas de danger immédiat (départ incendie).
- Ne donnez ni à boire, ni à manger.
- Ne raccrochez pas avant d'y avoir été invité.
- Enfin écoutez attentivement les conseils donnés sur la conduite à tenir avant l'arrivée des secours. Votre comportement peut permettre de sauver une vie.

• Urgence Groupe :
06 27 20 28 42

• Assistance Dépannage Groupe SARRION :
07 77 91 48 54

ALERER LES SECOURS

- NUMÉRO D'URGENCE EUROPÉEN : **112**
- POLICE SECOURS : **17**
- POMPIERS : **18**
- SAMU : **15**

• Prévenez votre exploitation :

DONNER LE SIGNALLEMENT

- **QUI SUIS-JE ?**
Vous êtes victime, témoin...
Donnez un numéro de téléphone sur lequel vous restez joignable.
 - Nom et société de la personne qui appelle
 - Type de véhicule et immatriculation (s)
- **OÙ SUIS-JE ?**
Donnez l'adresse précise de l'endroit où les services doivent intervenir surtout si vous n'êtes pas sur place.
 - Lieu, date et heure de l'accident
 - Sens de circulation

• **POURQUOI J'APPELLE ?**
Précisez les motifs de votre appel

Blessés :

- Nature et circonstances de l'accident
- Etats précis des victimes, blessés
- Identification des blessés et constations des blessures
- Gestes 1^{er} secours effectués ?

Marchandise :

- ADR
- Volume d'écoulement du ou des produits
- Donneur d'ordre
- Mesures prises

Lorsqu'un sinistre ou litige transport survient, vous devez :

- **En informer votre exploitation** (description des circonstances, dégâts matériels et corporels via la fiche débriefing SRN 083).
- **Etablir un constat pour établissement des responsabilités** (constat amiable automobile).
- **Demander une assistance** dès que cela est nécessaire.

 **Dans tous les cas, prévenir votre responsable d'agence qui prendra les premières mesures et préviendra la direction. En aucun cas déplacer la/les victimes, ni même les emmener à votre propre initiative et vos propres moyens à l'hôpital.**

5. RSE et environnement


A. Les engagements et les actions RSE :



L'engagement Groupe pris en 2020 en matière de **Responsabilité Sociétale de l'entreprise ou RSE** est aujourd'hui à horizon 2030. Il repose sur 4 piliers fondamentaux qui sont une **gouvernance participative**, la considération de **nos collaboratrices et collaborateurs**, le respect de **l'environnement** et le maintien dans le temps de **relations partenariales durables**.

A travers ces différents axes de travail, le Groupe prend en considération ses impacts sociaux, sociétaux et environnementaux tout en préservant les besoins des générations futures. Chacun d'entre eux regroupent plusieurs actions sur lesquelles sont fixés des objectifs réels et mesurables à atteindre.

Ces engagements s'appliquent à nous tous. Femmes et hommes, s'unissent au respect de cette démarche par un contrat avec Sarrion Global Solutions. L'atteinte des objectifs repose sur l'adhésion de tous et sur la mise à disposition de tous les moyens humains, techniques et organisationnels nécessaires par la direction.

 **Retrouvez chaque année notre bilan RSE !**



A l'origine, entreprise familiale créée en 1947, Sarrion Global Solutions, offre aujourd'hui une grande diversité de services. Acteur incontournable dans le transport et la logistique, et fort de plus de 1100 collaborateurs, nous n'avons qu'un seul objectif : **Créer ensemble les solutions logistiques de demain !**

Le socle de notre engagement :

Sarrion Horizon est née de la rencontre entre la **démarche QHSE** que nous menons depuis 1999 et la **démarche RSE** (Responsabilité Sociétale de l'Entreprise) à travers laquelle nous prenons en compte nos impacts sociaux, sociétaux et environnementaux tout en préservant les besoins des générations futures.

Un engagement co-construit !

Le projet a été impulsé par la **direction** en 2020 grâce à la réalisation d'un diagnostic RSE. Tous les engagements pris à travers ce projet sont le fruit d'une **co-construction** avec le **comité RSE** du Groupe composé de femmes et d'hommes tous métiers confondus. Ensemble, contribuons à construire **une entreprise plus responsable** pour les Hommes et la planète.

Comment s'applique ce document ?

Ces engagements s'appliquent à **toutes les femmes et les hommes** qui sont liés par un contrat à une des filiales du groupe Sarrion Global Solutions.

Chaque décision doit s'appuyer sur nos 4 piliers : la Gouvernance participative, nos collaboratrices et collaborateurs, l'environnement et des relations partenariales pérennes.

Nos principaux objectifs : **La Neutralité Carbone du Global Compact (ONU)** et **la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC)**.

Quels moyens pour y arriver ?

La direction s'engage d'une manière formelle à mettre à disposition tous les moyens **humains, techniques et organisationnels** nécessaires au respect de notre politique.

Ces engagements reposent sur l'adhésion de tous au sein de l'entreprise. L'amélioration continue et la création de bonnes pratiques nous permettront d'atteindre les objectifs ciblés de la direction générale se réservant le droit d'arbitrage et de décision finale.

Une gouvernance participative !

- La RSE au cœur de la stratégie
- Communiquer de manière transparente et positive
- Soutenir nos territoires

Nos collaboratrices et nos collaborateurs !

- Respect des Droits de l'Homme
- Développer les compétences
- Favoriser les conditions et le bien-être au travail


L'environnement !

- Réduire nos émissions de GES (Gaz à effet de serre)
- Engager un Plan de Sobriété énergétique
- Politique de réduction et valorisation des déchets

Des relations partenariales durables !

- Construire et déployer une Charte d'Achats Responsables
- Mettre en place un Code de Bonne Conduite
- Maintenir la satisfaction de nos partenaires

... tout en respectant nos valeurs :



Notre mot d'ordre : **Affirmer notre différence pour être acteur d'un monde nouveau.**

Nous nous engageons à avoir un **impact positif sur la société**, à **respecter l'environnement** tout en étant **économiquement viable**. Nous allons construire cet équilibre ensemble, avec nos collaboratrices, nos clients, nos fournisseurs, les acteurs du territoire, soit l'ensemble de nos parties prenantes.

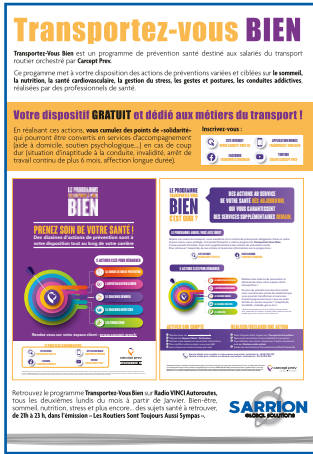
La direction.

NOUS SOUTENONS LE PACTE MONDIAL

64 Revenir au sommaire

©SARRION.2023.tous droits réservés. SRN_359_V0_ManuelSalarié - 29-11-23

B. Nos collaborateurs :



La considération de nos collaborateurs est essentielle, **vous êtes l'image et les représentants de notre société.**

Pour le maintien de cette image, **une communication Groupe** est régulièrement diffusée sur des écrans dynamiques dans chaque agence et filiale du Groupe (objectifs sécurité, informations Groupe, évènement CSE, ...).

Grâce à **la cooptation**, nos salariés peuvent recommander les collaborateurs de demain qui peuvent correspondre à la culture de l'entreprise.

Enfin il est important que chacun se sente bien dans son activité.

Le programme de prévention santé "**Transportez-vous bien**" destiné aux salariés du transport routier orchestré par Carcept Prev, est régulièrement relayé au sein du groupe.

www.carcept-prev.fr

C. La gestion des déchets d'activités :

Acteurs du monde de demain, **la gestion de nos déchets** d'activités au même titre que nos émissions de gaz à effets de serre à travers nos consommations, doivent faire l'objet d'une attention toute particulière dans **le respect des procédures !**

En poste sur la route ou sites de travail, vous devez respecter nos obligations de tri suivant la nature de vos déchets et garantir nos responsabilités en matière de «production ou transport» de déchets.



Le Groupe a mis en place sur chacun de ses sites des zones et des **espaces de tri destinés** à accroître la **part valorisable de nos déchets** tout en maintenant une conformité de traitement au regard de la réglementation. Plusieurs référents «déchets» sont identifiés sur le groupe, chargés du suivi et de la bonne tenue des consignes.

Nos obligations d'actions en matière de tri :

- Suivi et respect du tri des ordures ménagères locales (contenants bleu, gris, jaune...).
- Suivi de l'obligation de **tri 5 flux pour les déchets dits «non dangereux»** et programmation des évacuations pour traitement.



- **Tri des déchets «bureaux»** : bacs spécifiques papiers, bornes mégots de cigarettes...

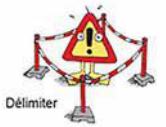


- Gestion spécifique des **matières/déchets dangereux** transportés ou évacués pour traitement via des contenants spécifiques mis à disposition au niveau des sites. (Suivi BSD numériques sur plateforme Track déchets).



MISE EN SÉCURITÉ DES PERSONNES :

- éloigner les curieux de la zone où a eu lieu l'accident pour assurer la sécurité des personnes durant toute l'opération de nettoyage,
- baliser le périmètre pour délimiter physiquement la zone.



IDENTIFIER LA CAUSE DE LA FUITE ET LA NATURE DU POLLUANT:

- la fuite est identifiable visuellement et il suffit pour connaître la nature du produit de lire les étiquettes et demander la Fiche de Données de Sécurité pour évaluer le risque encouru et définir les moyens de se protéger,
- la fuite n'est pas identifiable visuellement. Il faut se mettre en sécurité en considérant que nous avons à faire un produit dangereux.



SE METTRE EN SÉCURITÉ POUR INTERVENIR :

- se mettre en sécurité, c'est s'équiper avec les protections nécessaires pour éviter tout contact du produit avec la peau et les yeux,
- se munir au minimum de gants chimiques, lunettes et masque de protection pour la manipulation de produits dangereux.



ALERTER :

- alerter les pompiers en cas de déversement incontrôlable ou de méconnaissance du produit,
- alerter son superviseur ou la personne en charge de la zone.



INTERVENIR SUR LA FUITE :

- pour limiter au maximum la dispersion du polluant dans le milieu extérieur, et en vue de faciliter sa récupération, le kit anti-pollution sera utilisé pour le confiner. Le kit anti-pollution permet de confiner des petites quantités (200L). Mettre le produit dans un bac de rétention pour de plus grosse quantité.
- une intervention rapide sur le sinistre permet de réduire la zone contaminée en surface et en profondeur.



ÉVACUATION DES DÉCHETS :

- une fois le polluant confiné, il sera récupéré, parfois avec les matériaux qu'il a souillé : chiffons souillés, feuilles absorbantes souillées, boudins absorbants souillés, produits absorbants (sable, poudre), obturateurs de regards, équipements de protection souillés.
- les déchets sont conditionnés dans des sacs spécifiques, identifiés et sont ensuite envoyés dans des filières qui traitent ces types de déchets.

D. Les éco-gestes :

En parallèle à la solarisation de nos bâtiments, à l'investissement dans des véhicules B100, et à nos diverses actions nous sensibilisons et sollicitons au maximum nos collaborateurs pour sortir de la dépendance aux énergies carbonées, et pour limiter notre impact sur l'environnement. **Un défi environnemental et économique pour l'entreprise que nous relèverons tous ensemble !**

Nous rappelons quelques éco gestes pour **réduire notre consommation** aussi bien au travail qu'à la maison. **Engagez-vous !**

Le poste de travail

- **Éteindre votre ordinateur** en veille quand vous n'utilisez plus de 30 secondes et au-delà d'une heure d'inactivité.
- **Préparer le matériel** quand vous venez d'arriver plus d'une heure, samedi et le jour du mail et le soir.
- **Supporter les animations d'écran** en veille et le démarrage pour un bon compromis entre confort visuel et économie d'énergie.
- **Amorcer les logiciels** au démarrage et fermer rapidement les pages d'attente plus non utiles (ce faites pas comme papa n'nyu).
- **Débrancher les fonction Bluetooth** ou NFC, sur votre ordinateur ou téléphone quand vous ne vous en servez pas.
- **Optimiser l'usage des appareils**, chaque mail envoyé génère du CO2 dans l'atmosphère. Chaque jour, dans le monde, ce sont environ 100 milliards de mails qui sont échangés. Plus de 3 milliards de tonnes de CO2 sont ainsi émis quotidiennement. Répondre des messages génère par l'envoi et la réception de données.
- **Ne vous énervez pas** sur votre ordinateur.

30 minutes d'éclairage inutile = 3 fois par jour, c'est équivalent au bout d'un an de 5 jours d'éclairage en continu.

Le chauffage

- **Chauffer les radiateurs** quand vous quittez une pièce (plusieurs salles d'attente, entrées, sanitaires...).
- **Prenez 5 minutes** la fin de la journée pour vérifier que le chauffage est éteint.
- **Ne laissez pas de chauffage** dans une pièce que vous n'utilisez pas.
- **Préchauffer les radiateurs** la nuit, car ils chauffent plus vite.
- **Ne laissez pas de chauffage** dans une pièce que vous n'utilisez pas.
- **Préchauffer les radiateurs** la nuit, car ils chauffent plus vite.
- **Ne laissez pas de chauffage** dans une pièce que vous n'utilisez pas.

L'éclairage

- **Éteindre les lumières** quand vous quittez une pièce (plusieurs salles d'attente, entrées, sanitaires...).
- **Prenez 5 minutes** la fin de la journée pour vérifier que le chauffage est éteint.
- **Ne laissez pas de chauffage** dans une pièce que vous n'utilisez pas.
- **Préchauffer les radiateurs** la nuit, car ils chauffent plus vite.
- **Ne laissez pas de chauffage** dans une pièce que vous n'utilisez pas.

10 minutes d'éclairage inutile = 3 fois par jour, c'est équivalent au bout d'un an de 5 jours d'éclairage en continu.

En pause

- **Prenez 5 minutes** à l'arrêt de votre travail pour vous détendre et recharger vos batteries.
- **Prenez 5 minutes** à l'arrêt de votre travail pour vous détendre et recharger vos batteries.

En France, 25 milliards de boîtes de chocolats sont produites chaque jour, apportant un bénéfice de 2000€.

Mobilité

- **Optimiser vos trajets** : c'est la planification de vos déplacements.
- **Un trajet qui nécessite tous les jours sur 10 km en alternance avec collègue économise près de 2000€/an.**
- **Optimiser vos trajets** : c'est la planification de vos déplacements.
- **Un trajet qui nécessite tous les jours sur 10 km en alternance avec collègue économise près de 2000€/an.**

Au volant

- **Adopter l'écoconduite**, c'est un mode de conduite qui permet de limiter de 10% à 15% la consommation de carburant et d'économiser jusqu'à 5% de carburant par trajet.
- **Adopter l'écoconduite**, c'est un mode de conduite qui permet de limiter de 10% à 15% la consommation de carburant et d'économiser jusqu'à 5% de carburant par trajet.

En France, 25 milliards de boîtes de chocolats sont produites chaque jour, apportant un bénéfice de 2000€.

Mobilité

- **Optimiser vos trajets** : c'est la planification de vos déplacements.
- **Un trajet qui nécessite tous les jours sur 10 km en alternance avec collègue économise près de 2000€/an.**
- **Optimiser vos trajets** : c'est la planification de vos déplacements.
- **Un trajet qui nécessite tous les jours sur 10 km en alternance avec collègue économise près de 2000€/an.**